

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire**

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI

COMMUNE DE KANDI

**Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du
Système des Aires Protégées : Commune de Kandi**

2015-2019

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées (PCC-SAP) est publié en 2014 à Cotonou (République du Bénin) par la CENAGREF et la Commune de Kandi, avec l'appui financier du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (financement Union Européenne –Programme des Nations Unies pour Développement et le Gouvernement du Bénin) et l'appui technique de l'ONG AERAMR

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF et de la Commune de Kandi.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernés sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.



Sommaire

Sommaire.....	iii
Sigles et abréviations	v
Liste des tableaux.....	vi
Liste des figures	vi
Résumé.....	vii
Avant-propos	1
Introduction générale.....	2
1. Présentation de la commune de Kandi	7
1.1. Situation géographique.....	7
1.2. Situation démographique	7
1.3. Ressources naturelles.....	7
1.3.1. Types de sols	7
1.3.2. Aires protégées et végétation	8
1.3.3. Faune	8
1.4. Ressources en eau et climat.....	9
1.5. Organisation administrative.....	9
1.6. Principaux services déconcentrés	11
1.7. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité	11
1.7.1. Organisation de cogestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W-Bénin	11
1.7.2. Organisations communautaires de cogestion de la FC et de développement apicole.....	12
1.8. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité.....	13
1.9. Environnement socio-économique	15
1.9.1. Agriculture et élevage	15
1.9.2. Pêche.....	15
1.9.3. Chasse.....	15
1.9.4. Industrie et le commerce	15
1.9.5. Tourisme et artisanat.....	16
1.9.6. Exploitation du bois	16
2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune	17
2.1. Problèmes liés aux aires protégées et faune	17
2.2. Problèmes liés à la flore	18
2.3. Problèmes liés au sol.....	18
2.4. Par rapport à l'eau.....	18
3. Synthèse des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement	19
4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune.....	22
4.1. Vision et orientations stratégiques.....	22
4.1.1. Vision PDC.....	22
4.1.2. Vision du PDC reverdi.....	22
4.1.3. Orientations	22
4.1.4. Objectifs globaux et spécifiques du PDC2 reverdi.....	22
4.2. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées.....	24

5.	Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique.....	31
6.	Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC.....	48
6.1.	Diffusion du plan de conservation de la biodiversité	48
6.2.	Dispositif de mise en œuvre	48
6.3.	Programmation annuelle	49
6.4.	Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP.....	50
6.5.	Financement du PCC	51
6.6.	Cadre institutionnel de mise en œuvre.....	52
7.	Conclusion et recommandations.....	53
	Bibliographie	54

Sigles et abréviations

AERAMR	: Association pour Etudes et Réalisations des Aménagements en Milieu Rural
AG	: Assemblée Générale
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AVIGREF	: Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
CA	: Chef d'Arrondissement
CCUA	: Conseil de Coordination des Unités d'Aménagement
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faunes
CGUA	: Conseil de Gestion de l'Unité d'Aménagement
CTAF	: Cellule Technique d'Aménagement Forestier
CVGF	: Conseil Villageois de Gestion de la Forêt
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DPGRN	: Diagnostic Participatif de Gestion des Ressources Naturelles
DPE	: Diagnostic Participatif Environnemental
DRS-CES	: Défense, Restauration des Sols et Conservation des Eaux et Sols
EQF	: Ecole de Qualité Fonctionnelle
ETM	: Energie Thermique des Mers
FC	: Forêt Classée
FADeC	: Fonds de Développement des Communes
GPS	: Global Positionning System
IEC	: Information Éducation et Communication
IGN	: Institut Géographique National
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OVGf	: Organisation Villageoise de Gestion de la Forêt
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAPF	: Plans d'Aménagement Participatif des Forêts
PCC SAP	: Plan Communal de Conservation pour le Système d'Aires protégées
PCGPN	: Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux
PDC	: Plan de Développement Communal
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGFTR	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PLAGE	: Programme Local d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNW	: Parc National W
RBT	: Réserve de la Biosphère Transfrontalière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SWOT	: Strength Weakness, Opportunity and Threats
UDOPER	: Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants
SIG	: Système d'Information Géographique
ZCD	: Zone Cynégétique de la Djona

Liste des tableaux

Tableau 1: Situation administrative de la commune de Kandi

Tableau 2: Services basés dans la commune de Kandi

Tableau 3: Liste des ONG et projets intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

Tableau 4: Synthèse de la problématique de développement environnemental de la Commune

Liste des figures

Figure 1: Localisation des aires protégées de la commune de Kandi

Résumé

La Commune de Kandi dispose d'un Plan de Développement Communal qui prend en compte quelques aspects environnementaux. Mais le souci du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable à travers des actions concernant les parcs nationaux du complexe : Parc W, Réserve Totale de Faune d'Arly, Parcs de la Pendjari et Oti Mandouri (WAPO) ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües, amène les communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à élaborer un plan de conservation de la biodiversité.

A l'instar de toutes les communes riveraines des parcs nationaux du Bénin, la Commune de Kandi s'est donnée à cet exercice. Il ressort du diagnostic réalisé que la commune de Kandi est confrontée à de nombreux problèmes environnementaux, entre autres:

- Mauvaise pratique agricole : agriculture itinérante sur brûlis avec usage des produits chimiques
- Inexistence des techniques de gestion intégrée de la fertilité des terres
- Faible promotion des systèmes agroforestiers
- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Inexistence de système de gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage
- Pâturage illégal des animaux domestiques dans les aires protégées;
- Conflit entre agriculteurs et éleveurs
- Pêche non durable le long de la rivière Alibori et dans la Sota
- Exploitation forestière frauduleuse dans les aires protégées forêts classée et parc
- Inexistence de réserve de réserve villageoise/communale de chasse autogérée
- Faible utilisation de foyers améliorés
- Inorganisation des acteurs touristiques du parc W en général et ceux de la commune de Kandi dans un cadre de concertation
- Insuffisance des offres touristiques de la commune de Kandi
- Empiètement agricole et fragmentation des habitats et des écosystèmes naturels
- Faible intérêt des communautés locales à la conservation des aires protégées
- Faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé,
- Insuffisance de capacité technique et organisationnelle des Association villageoise des Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF)
- Faible implication de l'administration communale dans les activités de gestion des forêts
- Faiblesse du leadership féminin.

Les acteurs sociaux et responsables des services déconcentrés de l'Etat de la commune ont défini les orientations stratégiques. Ces orientations ont été définies en s'appuyant sur les capacités internes et externes de la commune de la manière suivante :

- Renforcer la position de pôle administratif et éducatif de la commune de Kandi en développant les technologies de l'information et de la communication et profiter du fonds FADeC et des PTF pour développer le capital humain ;
- Utiliser la forte population active en majorité jeune et la disponibilité des terres cultivables, des carrières, des retenues d'eau et bas fonds pour promouvoir le développement intégré et durable de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités génératrices de revenus.
- Renforcer la gouvernance locale et améliorer le niveau d'assainissement de la commune.
- Profiter de l'existence d'une dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée pour minimiser les risques liés à l'occupation des sols par les populations des communes limitrophes et renforcer le niveau d'équipement de la commune en infrastructures structurantes.
- Gérer de façon durable et mieux valoriser la biodiversité et les ressources naturelles situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines (reverdissement).

Les objectifs globaux sont formulés sur la base des orientations révisés.

Ainsi, des activités sont donc planifiées sur cinq ans afin de lever les contraintes et de corriger les problèmes environnementaux qui ralentissent l'émergence et le développement durable de la commune de Kandi. Plusieurs actions ont été planifiées. Ainsi pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PCC-SAP, il faudra mobiliser environ **sept cent quarante trois millions (743.000.000) de francs CFA.**

Les dispositifs de mise en œuvre et de suivi évaluation sont prévus pour l'atteinte des résultats définis dans le PCC-SAP

Avant-propos

Le Bénin s'est engagé à établir un système fonctionnel d'Aires Protégées à travers la signature en 1992 et la ratification en 1994 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Cet engagement a été réaffirmé à travers la prise en compte de l'environnement et la gestion des ressources naturelles dans les différents documents politiques et stratégiques du gouvernement tels que : la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP) et son Plan d'Action Pluriannuel, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) etc. Cette volonté a été également affirmée à travers l'élaboration de documents politiques et stratégiques pour la gestion de l'environnement et les ressources naturelles comme le Plan d'Action Environnemental (PAE) ; L'Agenda 21 National ; la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique et la Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faune. Qui a permis la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) en 1996.

De plus, avec l'avènement de la décentralisation, le Bénin a élaboré et adopté en juin 2009 la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC). Cette politique est destinée à faciliter l'atteinte des objectifs de développement fixés par le gouvernement en faisant du territoire un levier de développement. Elle est un instrument visant la responsabilisation et la coordination des acteurs locaux mais aussi externes autour d'objectifs de développement territoriaux partagés dans le respect des prérogatives de Chacun.

Le CENAGREF dans sa mission gère les réserves de faune, en collaboration avec les populations riveraines. L'avènement de la décentralisation lui confère d'autres partenaires que sont les Communes. Ces dernières dans la veille à la gestion des ressources naturelles de leur territoire doivent être impliquées dans la gestion des réserves de faune.

Au vue de tout ce qui précède et dans le cadre de la mise en œuvre de l'implication des Communes à la gestion des réserves de faune, le CENAGREF à travers le Programme d'Appuis aux Parcs de l'Entente (PAPE) a élaboré le Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées.

Le PCC vise à accompagner la Commune de Kandi dans la préservation des ressources naturelles de son territoire tout en s'inscrivant en annexe de son Plan de Développement Communal (PDC).

Le Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées a déterminé des axes stratégiques et les orientations principales dans une vision opérationnelle et de synergie avec les activités typiques de conservation et de gestion des ressources naturelles en générale et de la Réserve de Biosphère de la Pendjari en particulier. Pour le Conseil Communal de Kandi, le PCC-SAP constitue une boussole devant donner le cap à suivre pour la conduite des activités de conservation et de valorisation des ressources naturelles. Aussi, la multiplicité des actions à entreprendre devra-t-elle faire appel à l'appui et à la participation de plusieurs acteurs notamment les services déconcentrés de l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les institutions, les communautés locales, les organisations professionnelles etc.

Le présent PCC-SAP, est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs cités plus haut.

Introduction générale

i. Contexte et justification du PCC

Le concept de Réserve de Biosphère a été mis au point en 1974 par le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. La Stratégie de Séville et le Cadre Statutaire des Réserves de Biosphère, adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO en 1995, leur confèrent leur légitimité. Les Réserves de Biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou combinaisons d'écosystèmes terrestres, aquatiques et côtiers/marins, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB).

Dans cette nouvelle approche, le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui a pour objectif de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Ses actions concernent les parcs nationaux du complexe WAPO ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contigües au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo. Ces pays ont opté pour une décentralisation étagée (Région, Département/Province, Commune) et une communalisation intégrale. Ainsi, les communautés riveraines vivant dans la périphérie des réserves de faune se retrouvent éparpillées dans une multitude de collectivités régionales, départementales et communales qui doivent toutes disposer d'outils de planification tels que le Plan de Développement Communal (PDC).

La situation actuelle de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) montre que les PDC représentent l'instrument de planification du développement les plus adaptés pour prendre en compte les problématiques essentielles de conservation des ressources naturelles, aussi bien dans la périphérie que dans les Aires Protégées (AP) du complexe WAPO.

Au Bénin c'est la loi 2002-16 portant régime de la faune qui en dispose en son article 51 « ***les populations riveraines des aires protégées sont, dans tous les cas où cela est possible, associées à leur gestion et/ou bénéficient d'une partie des revenus ou des produits issus de leur mise en valeur*** ». La génération des PDC élaborés a souffert de la prise en compte de ces aspects. Même après verdissement, les PDC ne prennent pas suffisamment en compte les questions spécifiques des parcs et réserves. L'absence de définition des rôles et responsabilités des Communes dans le système de gestion encore en vigueur ne sont pas de nature à faciliter l'émergence d'un sentiment d'appropriation au niveau desdites Communes. Par ailleurs, certains PDC ont été élaborés antérieurement ou concomitamment à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et de Gestion des deux réserves de biosphère du complexe. Le processus d'élaboration du PDC 2 a démarré en 2009 au moment où le PAG de la RBP était en cours de finalisation. C'est dans ce cadre que s'insère l'élaboration du PCC-SAP, ainsi le PAPE a identifié la nécessité de définir les conditions harmonisées et durables de gestion des ressources naturelles dans les PDC des communes riveraines des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W.

ii. Définition et objectifs du Plan Communal de Conservation de la biodiversité

La mise en place d'un système harmonisé de gestion participative impliquant aussi bien les Communautés que les Collectivités territoriales (Communes), proposé par le PAPE prend l'option de faire élaborer des Plans Communaux de Conservation pour le Système d'Aires Protégées (PCC-SAP) du Complexe. Il s'agit d'un outil de planification répondant à la fois aux attentes des populations tout en y intégrant les besoins de protection des aires protégées et les mesures définies dans le PAG des différents blocs qui les constituent.

L'objectif global est d'appuyer les Communes riveraines des parcs de la Pendjari et du W à prendre en compte les problématiques de l'environnement, des changements climatiques et de la conservation dans leur PDC respectif. De façon spécifique, il s'agira de :

- évaluer la situation de la gestion de la faune sauvage dans les domaines du territoire communal et dégager les principaux problèmes de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles;
- identifier les acteurs stratégiques et analyser les facteurs influents et les enjeux liés à la gestion de la faune sauvage ;
- évaluer les capacités des acteurs institutionnels dans la gestion et la conservation de la faune, en tenant compte du cadre législatif et réglementaire, des politiques et stratégies nationales, ainsi qu'en tenant compte des documents de référence de la gestion durable du Parc ;
- évaluer les contributions de la gestion /conservation de la faune sauvage aux ressources de développement local ;
- formuler avec les acteurs locaux, la vision et les orientations de développement de la commune pour la préservation de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources fauniques et floristiques;
- appuyer l'identification, la formulation et la planification des actions de préservation de l'environnement, d'aménagement et de conservation de la biodiversité et en particulier de la faune sauvage en tenant compte des besoins aux plans socio-économique, institutionnel, technique, culturel, environnemental, et de développement local ;
- faire des propositions des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions planifiées et proposer deux à trois scénarii de mécanismes appropriés et durables de leur mobilisation.

iii. Cadre législatif et institutionnel de gestion des ressources naturelles

✓ Cadre législatif de gestion des ressources naturelles

Le Bénin a ratifié un certain nombre de conventions internationales se rapportant à la conservation des ressources naturelles. Il s'agit de :

- la convention sur la diversité biologique ratifiée en 1992 ;
- la convention sur la lutte contre la désertification ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ;
- la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux : convention de Ramsar, ratifiée 1971 ;
- la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (New-York ratifiée en 1992 et le protocole de Kyoto ratifiée en 1997.
- Le programme sur l'homme et la biosphère (MAB) lancé par l'UNESCO en 1971.

En dehors de ces conventions, le Bénin dispose également de lois et textes d'application dans le domaine forestier qui ne sont non plus négligeable. Il s'agit de :

- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en RB;
- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation sur la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- La Loi n°2006-17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin.

✓ **Cadre institutionnel**

Le secteur de conservation des ressources naturelles est géré par plusieurs structures déconcentrées ou décentralisées des structures nationales clés. Il s'agit principalement des communes qui, selon les dispositions des textes en vigueur ont de très importants rôles en matière de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la portion du territoire national relevant de leur administration, des directions départementales du Ministère en charge de l'Environnement, des ministères en charge de la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, ainsi que des ministères ayant en charge la décentralisation et l'aménagement du territoire.

- **La commune**

Les textes de lois sur la décentralisation confèrent certaines prérogatives aux Communes en matière de protection des ressources naturelles, notamment les forêts, les sols, la faune, les ressources hydriques, les nappes phréatiques ; elles doivent contribuer à leur meilleure utilisation (art. 94). Les communes veillent à une gestion durable de ces ressources.

- **Les Organisations communautaires de cogestion des ressources du Parc**

Sous l'impulsion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), des organisations de cogestion des ressources des réserves ont été progressivement créées aussi bien au W qu'à la Pendjari à partir de 1993 sous forme d'Association villageoises de Chasse (AVC), devenues à partir de 1996, des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF).

En effet, les AVIGREF sont des organisations issues des villages riverains et partenaires directs du CENAGREF dans la gestion de la RBP. Elles couvrent les villages riverains des réserves de biosphère de la Pendjari et du W. L'initiative était née dans le contexte de la profonde dégradation anthropique des ressources des réserves dont la RBP du fait du braconnage, du défrichage, des feux de végétation non contrôlés et du pastoralisme sauvage. L'AVIGREF exerce ses activités autour et à l'intérieur de la ZCP en étroite collaboration avec le CENAGREF. Ces tâches sont définies conformément à leurs statuts :

L'association est ouverte à toute personne physique ou morale résidant dans l'un des villages riverains. L'adhésion est libre et volontaire et se fait au niveau du village. Tout membre a le devoir de payer un montant d'adhésion unique et une contribution annuelle.

Les ressources des AVIGREF sont constituées par des subventions, des droits d'adhésion, des cotisations des membres et surtout des prestations de service qui lui donnent droit à des ristournes des recettes de gestion de la réserve.

La viande de chasse est consommée dans les villages et procure des revenus supplémentaires aux AVIGREF. Les recettes restent dans la caisse de l'AVIGREF du village.

L'AVIGREF met à la disposition des Services Techniques de la DPNP et des guides de chasse des auxiliaires villageois dont les pisteurs et porteurs pour la surveillance, le pistage et autres tâches. Les auxiliaires sont membres des AVIGREF. Ils sont payés à 2000 F par jour.

- Le CENAGREF et ses projets d'appui

Le CENAGREF est un office d'Etat à caractères social, culturel et scientifique en charge de la conservation et de la gestion des aires protégées du Bénin. Il a été créé en 1996 conformément au Décret N° 96-73 du 02 Avril 1996. Ce décret a été modifié sous le N° 98-487 du 15 Octobre 1998. Autrefois sous le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le CENAGREF est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Cet office public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière a pour mission d'assurer la gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. A ce titre, le centre est chargé de :

- gérer les réserves de faune au mieux des intérêts de la communauté nationale ;
- soutenir la conservation de la nature dans les réserves de faune ;
- valoriser les ressources naturelles, notamment la faune et la flore dans les aires protégées et promouvoir leur utilisation durable.

Le CENAGREF dispose au niveau central pour son fonctionnement d'une Direction Générale sise à Cotonou et de deux directions de parc que sont la Direction du Parc National de la Pendjari sise à Tanguéta et la Direction du Parc National du W sise à Kandi.

Celles-ci sont chargées de la gestion quotidienne des parcs, de représenter la direction générale au niveau local dans la mise en œuvre des politiques et stratégies de gestion des aires protégées à travers la surveillance, l'aménagement et l'écologie.

Il faut signaler qu'en tant qu'office, le CENAGREF est géré par un Conseil d'Administration composé des représentants de ministères impliqués dans la gestion des aires protégées, les populations riveraines, les guides de chasse et le personnel du centre.

Le CENAGREF dans la mise en œuvre de ses activités est appuyé par plusieurs partenaires techniques et financiers à travers des projets dont le Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées (PAGAP) et le Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE).

✓ Contraintes liées au cadre législatif et institutionnel

Les contraintes majeures liées au cadre législatif et réglementaire régissant la mise en valeur, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, peuvent être situées à trois (03) niveaux à savoir:

- la faible prise en compte dans les textes, les valeurs coutumières et traditionnelles très vite diabolisées parce que incomprises par les auteurs des textes,
- l'inexistence d'un mécanisme opérationnel de vulgarisation, de diffusion et de suivi de l'application des textes.

Dans ce contexte de cadre législatif et réglementaire inapproprié ou méconnu, les contraintes institutionnelles majeures sont liées à:

- la multiplicité des centres de décision,
- le chevauchement des fonctions/missions et les conflits d'attributions,
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité surtout au niveau des communes à qui les textes de loi sur la décentralisation confèrent d'importants rôles dans la gestion des ressources naturelles du territoire sous leur administration,
- l'insuffisance des ressources, matérielles, techniques et financières pour meilleure planification, mise en œuvre et suivi d'actions structurantes et efficaces de préservation de l'environnement et de gestion durable des RN
- le non transfert aux communes des compétences qui leur sont reconnues par les textes légaux en vigueur.
- Les écarts entre le transfert de compétences et celui des ressources nécessaires pour exercer au mieux les compétences transférées.

Il en résulte un cafouillage et une gestion anarchique et sectorielle des ressources naturelles.

Malgré le foisonnement d'institutions qui se sont arrogées les prérogatives dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles, il est difficile d'identifier et d'observer dans la mise en œuvre des projets sur le terrain, une politique étatique avec des objectifs clairs, élaborés sur la base de données précises en cohérence avec les stratégies nationales, les besoins des populations et réalités locales. Il existe par ailleurs, une multitude d'interventions extérieures, agissant au gré des financements mobilisés, à côté des interventions stéréotypées de services publics à charge du volet environnemental.

1. Présentation de la commune de Kandi

1.1. Situation géographique

La commune de Kandi est située au centre du département de l'Alibori dans la zone agro écologique du bassin cotonnier. Elle est limitée au Nord par les communes de Malanville, au Sud par Gogounou, à l'Est par Ségbana et à l'Ouest par Banikoara. Elle s'étend sur une superficie de 3421 km², soit environ 13% de l'ensemble du département.

1.2. Situation démographique

La population de la commune de Kandi est passée de 73.138 en 1992 à 95.206 habitants selon le RGPH 2002. Selon les prévisions de l'INSAE, elle sera d'environ 134.101 habitants en 2015. La population de Kandi est jeune (51% ont moins de 15 ans contre 53,4% pour l'Alibori) et inégalement répartie. Le RGPH 2002, montre que la population urbaine est de 27.227 habitants. Le taux d'urbanisation est de 29 %. La densité moyenne est d'environ 28 habitants/km² (20 habitants /km² pour le département) en 2002.

Sur le plan ethnique, et d'après le RGPH 2002, les Mokollé représentent 15% de la population totale, les Bariba 31,38%, les Dendi 9,47%, les Peulh 30,41% ; les Yoruba 5,93%, les Adja 0,3%, les Fon 1,65%, les Yom, Lokpa 0,1 %, les Otamari 0,2% et les autres ethnies représentent 5,56%.

Au plan religieux, 75,45% de la population est musulmane. Le catholicisme et le protestantisme représentent respectivement 16,75% et 1,13%. Les religions traditionnelles font 0,9% et le reste occupent 3,18%.

La carte de populations ci-dessous, permet de relever que les arrondissements d'Angaradébou, de Donwari et Sam sont les plus peuplés de la commune. La forte démographie dans les arrondissements riverains tels que Angaradébou et Donwari expliquent l'augmentation des besoins des populations et les pressions sur les ressources du parc. Ceci doit attirer l'attention des conservateurs et des acteurs du parc à un développement socio-écologique durable.

1.3. Ressources naturelles

1.3.1. Types de sols

Le potentiel pédologique de la commune de Kandi se repose sur un socle précambrien à formation granito-gneissique qui se présente sous trois formes majeures à savoir :

- les sols ferrugineux tropicaux appauvris, fortement concrétionnés ou indurés avec surface cuirassée. Ces sols sont occupés par une végétation arbustive et herbacée dont la litière est très rapidement décomposée et minéralisée ou le plus souvent brûlée ;
- les sols ferrugineux tropicaux faiblement concrétionnés où se développe une végétation arborée ;
- les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes qui sont localement différents allant de sablo – argileux, bruns argileux à nodules calcaires .Ce sont des sols noirs, épais et argileux qui se révèlent très fertiles. On les rencontre aux bords des mares, des dépressions et surtout dans la vallée de l'Alibori.

1.3.2. Aires protégées et végétation

Les aires protégées qui se retrouvent dans le réseau communal sont :

- Le parc W du Bénin et la zone cynégétique de la Djona ;
- Les forêts classées (Alibori supérieur et Goun-Goun-Sota) qui occupent environ 55.540 ha du territoire communal ;

La végétation est essentiellement constituée de savane arborée et arbustive avec quelques forêts galeries qui longent les cours d'eau de la commune.

✓ Formations forestières

- **Forêts galeries** : Les forêts galeries se rencontrent le long des cours d'eau de la commune. La forêt galerie la plus importante longe la rivière Alibori qui est le seul cours d'eau semi-permanent formant ainsi une forêt rupicole. Les espèces ligneuses rencontrées sont *Khaya senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Kigelia africana*, *Pterocarpus santalinoides*, *Mytragyna inermis*, *Cola laurifolia* et *Syzygium ssp*, *Mimosa pigra*.
- **Forêts Claires** : Les espèces de forêts claires de la commune sont rencontrées dans les forêts classées de l'Alibori –Supérieur et de Goungoun–Sota : *Prosopis africana*, *Diospyros mespiliformis*, *Vitex doniana*, *Celtis integrifolia*, *Ficus spp* et les forêts galeries sont dominées par *Khaya senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Kigelia africana*, *Pterocarpus santalinoides*, *Mimosa pigra*, *Mytragyna inermis*, *Cola laurifolia* et *Syzygium ssp* (ECOPAS, 2005 ; Alfa Gambari, 2002).

✓ Formations savaniques

Elles sont les plus représentées et comportent les savanes boisées, les savanes arborées, les savanes arbustives et les savanes herbeuses. Parmi ces espèces, celles les plus rencontrées sont :

- **Savanes boisées** : *Daniellia oliveri*, *Anogeissus leiocarpus*, *Terminalia spp*, *Combretum spp*, *Vitellaria paradoxa*, *Isobertia tomentosa* et *Azizelia africana*.
- **Savanes arborées et arbustives** : *Vitellaria paradoxa*, *Adansonia digitata*, *Balanites aegyptiaca*, *Terminalia avicennioides*, *Ptilostigma reticulatum*, *Acacia seyal*, *Acacia senegal*, *Crossopteryx febrifuga*, *Combretum hypopiliun*, *Gardenia erubescens*, *Acacia seyal*, *Acacia macrostachya*, *Acacia gourmaensis*, *Dyckrostachys cinerea*, *Strychnos spinosa*, *Zyziphus mauritiana*, *Sclerocarya birrea*, *Guiera senegalensis*.
- **Savanes herbeuses** : *Andropogon gayanus*, *Andropogon pseudapricus*, *andropogon chinensis*, *Hyparrhenia involucreta*.

1.3.3. Faune

L'essentiel de la faune de la commune est rencontrée dans le parc National du W et dans la zone cynégétique de Djona et quelquefois dans les deux forêts classées.

Les espèces animales suivantes sont très remarquables dans le parc W : L'éléphant (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer brachyceros*) et l'hippopotame rouan (*hyppopotragus equinus koba*). En dehors de ces espèces, on rencontre également, le cobe de Buffon (*Kobus kob kob*), le cobe defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le phacochère (*Phacochoerus africanus*), le chacal doré (*Canis aureus*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus scriptus*), le céphalophe (*Sylvicapra grimmia*), des patas (*Erythrocebus patas patas*), et vervet (*Chlorocebus aethiops*), etc.

La faune aviaire y est également très diversifiée. Les espèces couramment rencontrées sont : le francolin commun (*Francolinus bicalcaratus*), la pintade sauvage (*Numida meleagris galeata*), le grand calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*) le jabiru de Sénégal (*Ephippiorhynchus senegalensis*), la grande aigrette (*Egretta alba melanorhynchos*), etc (Francisco, 2009). On peut également citer les varans sacrés de Sam, les crocodiles sacrés de Pédé, Angaradébou, de Gambanin à Donwari.

1.4. Ressources en eau et climat

Le réseau hydrographique est drainé par les cours d'eau Alibori et Sota et ses affluents. Le cours d'eau Alibori a un volume annuel de 883 m³ et Sota avec un volume annuel de 1019 m³. Les bassins de l'Alibori et de la Sota couvrent respectivement des superficies de 8170 km² et 13410 km². Ils existent des retenues d'eau dans certaines localités : Tissarou, Gambanè-Touko, Sassabaga, etc.

La commune de Kandi jouit d'un climat tropical de type soudano-sahélien avec une saison sèche pouvant atteindre sept (07) mois.

La hauteur moyenne annuelle des pluies calculées sur dix ans (2002-2011) est de 1030,34 mm. La plus faible pluviométrie a été enregistrée en (2009) tandis que la plus forte a été enregistrée en (2005).

1.5. Organisation administrative

La commune de Kandi compte 10 arrondissements dont 3 urbains (Kandi I, II, III) et 7 ruraux (Angaradébou, Kassakou, Sam, Sonsoro, Saah, Donwari, Bensékou). Les arrondissements d'Angaradébou et de Donwari sont riverains au parc W. Le tableau 1, présente la situation administrative de la commune de Kandi.

Tableau 4: Situation administrative de la commune de Kandi

Arrondissements	Nombre de village/Quartiers de ville	Populations en 2010
Angaradébou	6	20 210
Bensékou	3	4 657
Donwari	7	15 770
Kassakou	3	10 119
Saah	4	6 620
Sam	5	14 823
Sonsoro	5	11 731
Kandi I	5	10 090
Kandi II	3	12 921
Kandi III	7	10 606
Total	48	117 547

La commune de Kandi est dirigée par un Conseil Communal qui en est l'organe délibérant de 19 membres contre 17 à la première mandature. En dessous du conseil communal, on retrouve d'autres organes que sont les conseils d'arrondissement (10) et de villages ou quartiers de ville (48).

L'organigramme communal fait ressortir 26 Divisions regroupées en treize (13) services répartis dans quatre (04) directions et coordonnées par le Secrétaire Général de la Mairie.

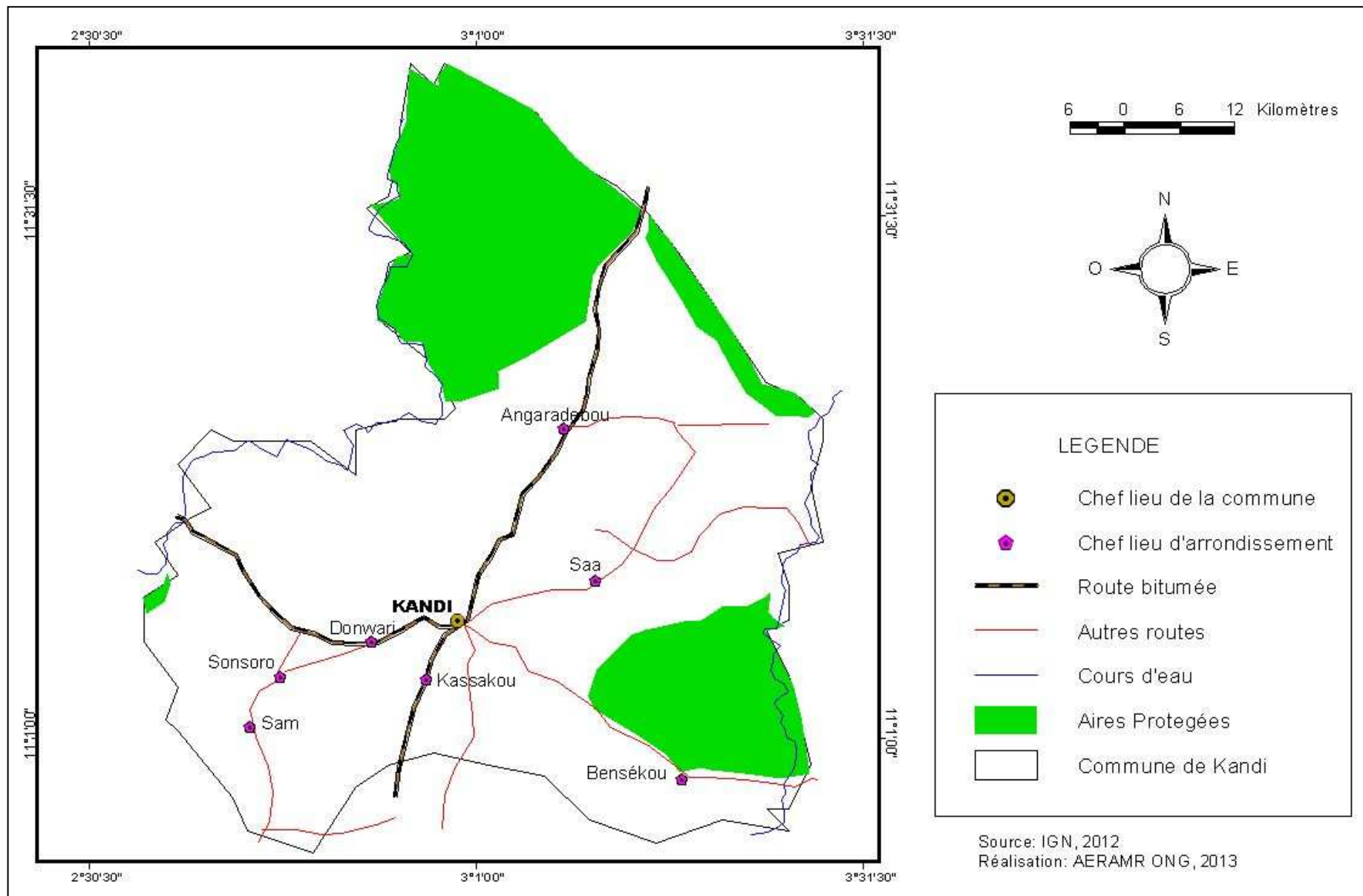


Figure 2: Localisation des aires protégées de la commune de Kandi

1.6. Principaux services déconcentrés

Plusieurs services déconcentrés de l'Etat se retrouvent dans la commune de Kandi. On y trouve des services du domaine des forêts et aires protégées, de la justice, de la sécurité, de la défense nationale, des finances publiques, des loisirs et sports, de la santé, des transports, de l'éducation, de l'agriculture, etc. Le tableau 2 présente les services déconcentrés de la commune de Kandi.

Tableau 5: Services basés dans la commune de Kandi

Services	Domaines/secteur d'activités	Dimension
Ecole Normale des Instituteurs	Education	Nationale
INRAB	Recherche agricole	
Tribunal de première instance de Kandi, Prison civile	Justice	Départementale
Compagnie de gendarmerie, Brigade de recherche, Brigade routière	Sécurité	
Antenne AGeFIB	Développement communautaire	
Service Eaux	Hydraulique villageoise	
Service Météorologie	Prévision météorologique	
Service des travaux publics, CNSR,	Transport	
Centre de Promotion Rurale de Padé, Union départementale des Producteurs Sous – Secteur élevage	Développement de l'agriculture, de l'élevage	
Cantonement Forestier de l'Alibori,	Environnement, Forêts et Aires Protégées	Intercommunale
Service Impôts	Recouvrement des impôts et taxes	
Hôpital de zone	Santé	
Direction Générale du CENAGREF,	Environnement, Réserves de faune	Communale
Recette-perception, CLCAM, PADME, CPEC, BOA	Banques-Finances	
Brigade territoriale, 7 ^{ème} BIA, commissariat de police	Sécurité publique et Défense nationale	
Centre de promotion sociale	Santé et promotion sociale	
Circonscription scolaire	Education	
Centre de loisirs, Maison des jeunes, Stade municipal	Culture, loisirs et sport	
Centre Communale de Promotion Agricole	Agriculture, élevage et pêche	
SBEE, SONEB	Electricité et Eau	
Usine SODECO et CCB	Egrenage de coton	
Responsable de la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Environnement, Forêts et Aires Protégées	

1.7. Organisations communautaires de gestion de l'environnement et de la biodiversité

1.7.1. Organisation de cogestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière W-Bénin

Dans le cadre de la co-gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT/W), le Centre de Gestion de Réserve de Faune avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN) a organisé les communautés locales en association villageoise de réserve de faune (AVIGREF) depuis 1996. Dans la commune de Kandi il existe un bureau AVIGREF dans les villages riverains de la (RBT/W). Les bureaux villageois au niveau de la commune se réunissent autour de la faitière constituée en Union Régionale-AVIGREF (UR-AVIGREF) de la RBT/W.

Les AVIGREF sont considérées comme des partenaires privilégiés du CENAGREF et participent à la gestion des aires protégées depuis l'élaboration des plans d'aménagement, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation. Les communautés locales participent aux activités de surveillance, d'aménagement de faune, de suivi écologique, l'écotourisme, les activités cynégétiques. Elles sont impliquées dans les

activités cynégétiques dans la Djona notamment les porteurs, les pisteurs, la gestion de la viande de brousse et la participation aux activités de surveillance dans le parc W et la ZCD. De plus, les bénéfices issus de la valorisation des ressources naturelles de la réserve sont partagés avec les communautés locales (L'UR-AVIGREF reçoit 30% des recettes). Cette somme contribue au fonctionnement de l'Union, au développement sociocommunautaire et à la conservation de la réserve.

Les éco-gardes ont été recrutés parmi les communautés locales et sont responsabilisés dans la surveillance et la protection de la faune à l'intérieur de la réserve du parc. Ceci a amélioré l'intérêt des communautés à la conservation de la réserve.

1.7.2. Organisations communautaires de cogestion de la forêt classée et de développement apicole

Dans chaque village riverain des forêts classées d'Alibori-Supérieur et Goungoun Sota, il existe un comité de gestion des ressources naturelles (CGRN). Les populations riveraines sont regroupées au sein de ce comité et développent les activités ci-après : la production de plants apiculture, la gestion des feux de végétation, les aménagements forestiers tels que les plantations, les enrichissements, etc.

Le groupement KA KE NA YE KABA de Moussa Grouma (entre Thya et Alfakoara) pratique l'apiculture. Cette activité est par excellence une activité de valorisation de la biodiversité qui respecte l'environnement et génèrent des revenus substantiels pour les groupements apicoles. Ceci facilite ainsi l'émergence des communautés vivant dans ses localités.

1.8. Organisations non gouvernementales et projet intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

On note dans la commune de Kandi plusieurs associations, ONG et projets qui évoluent dans le domaine de la gestion de l'environnement et de la biodiversité.

Tableau 6: Liste des ONG et projets intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité

N°	Structure/Projet	Financement	Domaine d'intervention	Localités couvertes et groupes cibles	Activités menées	Période d'intervention	Résultats obtenus	Réalisations	Contacts
1	APEM –ONG :	Pays Bas Mairie	Intermédiation sociale pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement	Tous les arrondissements	Intermédiation sociale, réalisation de point d'eau	2001 à ce jour	Assurer une meilleure couverture en eau potable	Point d'eau et latrines réalisées	23 10 10 45
2	TUUBI –ONG		Agriculture Reboisement	Toute la commune de Kandi	Sensibilisation				97 19 10 86 90 03 71 88
3	DERANA ONG		Alphabétisation Hygiène et assainissement						23 61 20 09
4	ALAFIA ONG		Environnement Agriculture Organisation paysanne	Toute la commune de Kandi	Intermédiation sociale,				90 92 05 21
5	FADESS BENIN		Education des filles Reboisement Pépinière	Toute la commune de Kandi					90 03 98 99
6	DCAM BETHESDA ONG	EED : Eglise Evangélique Allemande	Assainissement et protection de l'environnement	Population urbaine	Pré collecte des ordures		Eradication des dépotoirs sauvages et propreté de la ville	Existence d'un point de regroupement et d'une décharge finale	23 63 01 38
7	CARDESEA-ONG	Fonds propre de l'ONG	Promotion du monde rural et protection de l'environnement	Toute la commune de Kandi	Sensibilisation	Depuis 2001			90 66 70 88 95 39 32 31 97 42 94 29
8	LABARI ONG	Fonds propres	Gouvernance locale, assainissement, reboisement	Toute la commune de Kandi	Désinfection de puits, visite domiciliaires, appui conseil aux	Déc 2009	Formation de 7 groupements de femmes dans les AGR	Mise en terre de 50 plants derrière le centre de formation	96 01 74 76 97 27 02 59

N°	Structure/Projet	Financement	Domaine d'intervention	Localités couvertes et groupes cibles	Activités menées	Période d'intervention	Résultats obtenus	Réalisations	Contacts
					groupements de femmes			CeCPA (route de Malanville)	
9	ADEDU ONG	Fonds Propres	Assainissement, protection de l'environnement	Populations urbaines	Désensablement des voies pavées et curage des caniveaux	1999	Propriété des pavées et des caniveaux	Nettoyage des voies	93 77 47 43 66 43 09 93
10	Vie et Environnement		Promotion du développement durable	Toute la commune de Kandi					90 04 12 53 97 29 00 32
11	PAGIREL	Pays Bas, Protos	Eau et assainissement	08 Arrondissements					
12	APIC ONG	Ministère	Pêche	Tissarou, Yoroborou, Barrage et Retenue d'eau	Appui technique, aménagement des forêts et territoires riverains				
13	SU DOM SE	U.E, CERPA (PDRE-GDE)	Reboisement	Sonsoro et Sam	Sensibilisation	2010			94 47 63 75

Source : PLAGÉ Kandi 2011

1.9. Environnement socio-économique

1.9.1. Agriculture et élevage

L'agriculture constitue la principale activité. Elle occupe 75% de la population dans la commune. En effet, le système de culture et les techniques culturales utilisées sont consommatrices de l'espace. Les spéculations enregistrées sont les cultures céréalières (maïs, sorgho, mil, et le riz), les tubercules (l'igname, le manioc, la patate douce), les produits maraîchers comme le gombo, le piment et la tomate, les cultures industrielles ou de rente (coton, arachide) ainsi que quelques légumineuses (niébé, soja, arachide). La commune de Kandi demeure une zone d'élevage par excellence et regorge d'un cheptel de bovins, de petits ruminants et de volailles en constante évolution. Par ailleurs, on note des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs du fait de l'inexistence ou du non fonctionnement des couloirs de passage des troupeaux.

1.9.2. Pêche

La pêche est peu pratiquée en raison de faible réseau hydrographique. L'exploitation des ressources halieutiques se fait dans les cours d'eau des arrondissements de Sonsoro et d'Angaradébou (sur la rivière Alibori) et de Bensékou (sur la rivière Sota) et dans les mares. Les pêcheurs pratiquent la pêche le long de la rivière Alibori et au niveau de mares pendant la saison cynégétique sous le contrôle de la Direction du Parc W dans le cadre de gestion participative.

1.9.3. Chasse

La chasse est officiellement organisée dans le cadre d'un partenariat public-privé au niveau de la ZCD dont une partie se trouve sur le territoire de la commune de Kandi (Arrondissement de Angaradébou). Dans la ZCD, un amodiatraire anime les activités cynégétiques (safari et chasse sportive) avec l'implication des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREFs) qui non seulement bénéficient directement d'une partie des produits de chasse, mais aussi de 30 % des recettes issues des activités cynégétiques qui participent au développement économique des localités riveraines. Mais il est également important de signaler la menace relative au braconnage dans la ZCD surtout pendant les périodes de fête à la recherche de protéine alimentaire. Il existe des cas de braconnage commercial (Amahowé, 2008) qui entre non seulement sur le marché local mais aussi sur le marché international en raison de la proximité et de la perméabilité des frontières.

La chasse traditionnelle à la battue est la plus répandue et se pratique en saison sèche. Les acteurs de la chasse à la battue pénètrent parfois dans la zone tampon et dans la zone cynégétique contrairement aux dispositions du décret N° 2011-394 du 28 Mai 2011 fixant les modalités de conservation, de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin. Cette situation nécessite l'implication de l'administration communale et des communautés dans la gestion de la chasse traditionnelle.

1.9.4. Industrie et le commerce

On note ici la Société de Développement du Coton et la Compagnie Cotonnière du Bénin (CCB) témoignant ainsi l'emprise de la culture cotonnière dans la commune et ses environs.

De part sa position géographique, la commune constitue un important centre d'échanges aussi bien avec les communes voisines que les pays limitrophes tels que le Niger, le Nigéria et le Burkina Faso. Ces échanges portent sur l'approvisionnement et la distribution des produits pétroliers (informel) manufacturés et des produits agricoles. Les activités commerciales occupent environ 35% de la population active et constituent du coup l'activité qui génère le plus de revenu dans la commune. La proximité de la commune avec les pays limitrophes tels que le Niger, le Nigéria et le Burkina Faso facilite le trafic international de la viande de brousse constituant ainsi un danger pour la conservation de la biodiversité et des aires de faune.

1.9.5. Tourisme et artisanat

La commune dispose de plusieurs atouts touristiques dont les plus importants sont la zone cynégétique de la Djona au nord de la commune ; le site des éléphants d'Alfakoara (lieu privilégié pour une première découverte du parc à 150 m de la Route Nationale Inter-Etat (RNIE) Cotonou/Niamey), de décembre à mai un spectacle unique attend les touristes à la découverte du parc W où on retrouve aussi des antilopes, des singes, etc. Par ailleurs nous avons la marre des crocodiles à Donwari (Gambanè) les lézards sacrés de Sam, les grottes et cascades de Kandifo, les hauts fourneaux de Bensékou etc. Ces sites touristiques sont accompagnés des infrastructures d'accueil que sont : le Motel de Kandi, l'Auberge de Kandi et l'Auberge la Rencontre.

La Commune dispose de plusieurs potentialités touristiques peu valorisées. On peut citer les danses traditionnelles telles que : Le Sondoro (danse avec le feu), le Gogoré (danse exclusivement réservée aux filles, s'effectue avec des tiges de sorgho), la danse à la gourde sont beaucoup plus liées aux pratiques culturelles. Ces danses peuvent être valorisées dans le cadre de développement du tourisme communautaire en offres touristiques.

Dans le secteur de l'artisanat, c'est surtout la transformation des produits agricoles locaux et celle des produits forestiers non ligneux (PFNLs) qui prédominent. Ainsi les produits locaux et les PFNLs suivants sont transformés : l'arachide en huile et galette, le sorgho et le maïs en bière locale, la noix de karité en beurre, la noix de néré en moutarde, le lait en fromage. Mais il faudra signaler que les PFNLs sont sous valorisés en général.

La population de Kandi pratique également les activités telles que le tissage, le tricotage, la couture, la poterie, la vannerie, la sculpture, la forge, la maçonnerie, la menuiserie, etc.

1.9.6. Exploitation du bois

L'exploitation forestière se pratique dans les forêts naturelles des domaines protégés de l'Etat et dans les forêts classées telles que la forêt classée de l'Alibori supérieur et la forêt classée de Goungoun Sota. On note quelques infiltrations frauduleuses des exploitants forestiers dans le parc national du W et dans la ZCD. Le service surveillance de la Direction du parc renforce de plus en plus son dispositif de protection afin d'éradiquer ce phénomène qui est de nature à faire régresser le développement faunique.

De plus les exploitations forestières en forêt classée ne sont pas souvent conformes aux prescriptions des plans d'aménagement en termes de zone d'affection, d'espèces exploitables et de respect du diamètre minimum d'exploitation (DME).

2. Problématique de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la commune de Kandi

La gestion durable des ressources naturelles de la commune de Kandi est confrontée à des problèmes relatifs à :

- la gestion irrationnelle des ressources en eau ;
- l'exploitation non durable des ressources en eau ;
- l'exploitation non durable des ressources forestières et fauniques ;
- l'exploitation non durable des produits forestiers non ligneux ;
- le feu de végétation ;
- la carrière ;
- le surpâturage.

2.1. Problèmes liés aux aires protégées et faune

- braconnage,
- transhumance : risque de transmission de maladies entre les animaux domestiques et la faune sauvage
- empiètement agricole et ;
- fragmentation des habitats et des écosystèmes naturels,
- feux incontrôlés ;
- pollution des eaux par les pesticides et produits chimiques ;
- faible intérêt des communautés locales à la conservation des aires protégées ;
- faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé, faible développement des filières de transformation des produits forestiers non ligneux ;
- faible organisation et fonctionnalité des bureaux AVIGREF ;
- faible perception des retombées de la co- gestion pour les communautés aussi bien au niveau du parc qu'au niveau des forêts classées ;
- non maîtrise des techniques d'exploitation des PFNL ;
- exploitation anarchique et frauduleuse du bois dans les forêts classées ;
- surpâturage des couloirs de passage et parcours naturels ;
- non-respect des zones d'affection des terres : occupation anarchique des couloirs et zones pastorales par les cultures ;
- les couloirs de transhumance qui traversent les forêts classées de Goungoun et Sota posent des problèmes de pressions dus au surpâturage ;
- inorganisation des chasseurs locaux ;
- faible implication de l'administration communale dans la gestion des aires protégées et de la faune au niveau ;
- inexistence d'un cadre de concertation formelle entre la mairie, le CENAGREF et les cantonnements forestiers de Kandi sur la gestion des aires protégées ;
- insuffisance des actions de sensibilisation des communautés riveraines sur les questions relatives à la conservation de la biodiversité des aires protégées ;

- faible performance et capacités de l'administration communale dans l'exercice de sa compétence en matière de gestion des ressources naturelles ;
- non-respect des séries d'exploitation dans la zone tampon ;
- agriculture non durable dans la zone tampon e.g culture du coton conventionnel ;
- carbonisation dans la zone tampon du parc et dans les forêts classées ;
- conflit humain-faune : destruction des cultures par les éléphants qui sortent du parc pour détruire les cultures ;
- conflits entre acteurs : agriculteurs-éleveurs, administration forestière-éleveurs, administration forestière-agriculteurs, administration forestière-braconniers administration forestière-usagers de bois.

2.2. Problèmes liés à la flore

- exploitation non durable de bois : déforestation ;
- agriculture extensive entraînant ainsi la destruction du couvert forestier ;
- disparition de certaines espèces végétales ;
- feux de végétation et le surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises ;
- faible organisation des marchés ruraux de bois : inexistence de convention pour la gestion des marchés ruraux de bois ;
- faible organisation des usagers de bois et de leurs activités sur le territoire communal ;
- insuffisance et faible aménagement des jardins écologiques ;
- faible entretien, protection et gestion des plantations communales et privées ;
- faible capacité des agents des cellules technique d'aménagement des forêts classée ;
- carbonisation ;
- destruction de plantation par les animaux et les feux de brousse.

2.3. Problèmes liés au sol

- érosion hydrique, éolienne des sols;
- carbonisation et dégradation des caractéristiques physico-chimique du sol ;
- baisse de fertilité du sol ;
- faible production ;
- déboisement et exposition du sol à l'érosion.

2.4. Par rapport à l'eau

- pollution du réseau hydrographique en aval sur territoire communal et en amont dans les aires protégées;
- insuffisance de ressources en eau pour le cheptel domestique ;
- insuffisance de points d'eau pour la faune sauvage ;
- compétition entre faune sauvage et bétail domestique autour de la ressource eau ;
- envasement des cours d'eau ;
- dégradation des forêts galeries et de ses espèces caractéristiques : ceci expose à l'assèchement des cours d'eau ;
- réduction des hauteurs pluviométriques ;

3. Synthèse des problèmes environnementaux au niveau des secteurs de développement

Le profil environnemental de la commune est résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Synthèse de la problématique de développement environnemental de la Commune

Secteurs		Problématiques environnementales identifiées
Social	Eau	<ul style="list-style-type: none"> - La pollution du réseau hydrographique par l'utilisation des pesticides - Insuffisance de ressources en eau pour le cheptel domestique - Insuffisance de points d'eau pour la faune sauvage - Dégradation des forêts galeries et envasement des cours d'eau - Réduction des hauteurs pluviométriques
	Education	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'alphabétisation rudimentaire - Programme d'éducation environnementale du parc non fonctionnel et inexistence ou absence des programmes d'enseignement formelle sur la biodiversité dans les écoles riveraines du parc - Insalubrité dans les écoles - Le faible taux de scolarisation - Insuffisance de latrine dans les écoles - Inexistence d'espace boisé dans les écoles - disparition de certaines espèces animales ou végétales va entraîner la disparition de leurs connaissances scientifiques et des savoirs locaux afférents
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des déchets biomédicaux - Mauvaise pratique d'exploitation des produits médicinaux peut entraîner la disparition de certaines espèces de faune et de flore utilisées en médecine traditionnelle et faire disparaître ainsi les usages - Erosion des connaissances médicaux-magiques endogènes par la perte de la biodiversité - Le mauvais état du centre de santé d'Angaradébou. L'arrondissement où se situe la ZCD,
	Culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - La culture, les loisirs et le sport sont confrontés au manque d'infrastructures pour leur développement induisant une faible valorisation du patrimoine culturel et une relégation du sport au dernier rang. - Disparition des forêts sacrées et des cultes afférentes - Disparition de certains fétiches - Erosion des connaissances culturelles liées à la biodiversité - Disparition des cultes des chasseurs - Erosion des richesses culturelles avec la disparition de certaines rituelles liées à certaines espèces de faune ou flore actuellement en disparition

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
Economiques	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - La déforestation et les défrichements conduisent à l'érosion des sols et la perte de la fertilité des sols et un faible rendement agricole. - Mauvaise pratique agricole : agriculture itinérante sur brûlis avec usage des produits chimiques - Inexistence des techniques de gestion intégrée de la fertilité des terres - Faible promotion des systèmes agroforestiers - Conflit entre agriculteurs et éleveurs
	Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence de système de gestion intégrée de l'agriculture et de l'élevage - Pâturage illégal des animaux domestiques dans les aires protégées; - Utilisation des produits vétérinaires non agréés ; - Difficulté de vaccination des animaux domestiques ; - Compétition entre animaux domestiques et sauvage autour des ressources fourragère et en eau : risque de contamination et d'épizootie. - Conflit entre agriculteurs et éleveurs
	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Pêche non durable le long de la rivière Alibori et dans la Sota - Pollution des eaux par les pesticides et les engrais chimiques en raison des cultures de coton conventionnel en amont des cours d'eau - Envasement des cours d'eau et disparition de certaines espèces aquatiques
	Chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Inorganisation de la chasse à la battue et non-respect des textes réglementaires - Disparition et raréfaction de la faune dans les aires protégées de la commune - Faible valorisation de la viande de brousses issues de la chasse - Inexistence de réserve de réserve villageoise/communale de chasse autogérée
	Exploitations du bois	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation forestière frauduleuse dans les aires protégées forêts classée et parc W - Infiltration des exploitants forestiers dans les zones interdites (parc, zone tampon et ZCD) - Inexistence des règles de gestion des espaces producteurs de bois énergie - Inexistence de cadre de gestion durable des espaces producteurs de bois énergie - Faible utilisation de foyers améliorés habitude généralisée à l'utilisation de foyer sauvage consommatrice de bois
	Industrie et commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'industrie cotonnière avec les déchets industriels dans la commune de Kandi riveraine au Parc W constitue un danger pour la biodiversité. L'émission du CO2 (gaz à effet de serre) est un danger pour l'environnement. - Le commerce de la viande de brousse est un danger pour la conservation de faune au niveau des aires protégées de la commune
	Tourisme et Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Artisanat encore très rudimentaire - Faible valorisation touristique de la commune de Kandi - Inorganisation des acteurs touristiques du parc W en général et ceux de la commune de Kandi dans un cadre de concertation - Insuffisance des offres touristiques de la commune de Kandi

Secteurs		Problématiques environnementaux identifiés
Environnement	Aires protégées/faune	<ul style="list-style-type: none"> - Le braconnage, - La transhumance : risque de transmission de maladies entre les animaux domestiques et la faune sauvage - empiètement agricole et fragmentation des habitats et des écosystèmes naturels - Les feux incontrôlés - Pollution des eaux par les pesticides et produits chimiques - Faible intérêt des communautés locales à la conservation des aires protégées - Faible valorisation de la biodiversité des aires protégées : écotourisme encore peu développé,
	Flore	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation non durable de bois : déforestation - Agriculture extensive entraînant ainsi la destruction du couvert forestier - Disparition des certaines espèces végétales - Feux de végétation et le surpâturage affectent la dynamique des populations de nombreuses espèces de savanes soudanaises
	Sol	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion hydrique éolienne des sols; - Carbonisation et dégradation des caractéristiques physico-chimique du sol - Baisse de fertilité du sol et faible production
Gouvernance locales		<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un cadre de concertation communal de développement de la réserve du W bien qu'il est existé une association des communes riveraines de l'aire protégée du W (ACRAP) dans laquelle la commune de Kandi fait partie intégrante - Faible exercice de la compétence de l'administration communale sur les questions relatives à la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité - Non prise en compte de l'administration communale dans la redistribution des bénéfices issus de la gestion participative de la réserve du W - Faible valorisation du potentiel de biodiversité de la commune - Insuffisance de capacité technique et organisationnelle des Association villageoise des Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ; - Faible intérêt de l'administration communale à la gestion des aires protégées - Faible implication de l'administration communale dans les activités de gestion des forêts - Déficit d'éducation environnementale
Genre		<ul style="list-style-type: none"> - Faible représentation des femmes dans les groupements de gestion des ressources naturelles et dans les instances de prise de décision relative à la gestion des ressources naturelles - Faiblesse du leadership féminin - Faible représentation des femmes dans les AVIGREF - Insuffisance des groupements féminins de valorisation de la biodiversité

4. Prise en compte de la conservation de la faune et de la diversité biologique dans la vision de développement et les orientations stratégiques de la Commune

4.1. Vision et orientations stratégiques

4.1.1. Vision PDC

La vision adoptée par le Conseil Communal de Kandi est la suivante :

« En 2025, la commune de Kandi est un pôle de développement moderne basé sur l'équité, la fraternité, la bonne gouvernance ouverte sur le monde où la population vit dans un cadre sain, respectant les normes environnementales avec une économie compétitive couplé du développement et de l'épanouissement du capital humain».

4.1.2. Vision du PDC reverdi

« En 2025, la commune de Kandi est un pôle de développement moderne basé sur l'équité, la fraternité, la bonne gouvernance ouverte sur le monde où la population vit dans un cadre sain, respectant les normes environnementales et de gestion durable de la biodiversité avec une économie compétitive couplé du développement et de l'épanouissement du capital humain»

4.1.3. Orientations

Les orientations ont été définies en s'appuyant sur les capacités internes et externes de la commune de Kandi à travers l'outil SWOT. Elles ont été formulées de la manière suivante :

- 1. Renforcer la position de pôle administratif et éducatif de la commune de Kandi en développant les technologies de l'information et de la communication et profiter du fonds FADeC et des PTF pour développer le capital humain ;*
- 2. Utiliser la forte population active en majorité jeune et la disponibilité des terres cultivables, des carrières, des retenues d'eau et bas fonds pour promouvoir le développement intégré et durable de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des activités génératrices de revenus.*
- 3. Renforcer la gouvernance locale et améliorer le niveau d'assainissement de la commune.*
- 4. Profiter de l'existence d'une dynamique intercommunale et de la coopération décentralisée pour minimiser les risques liés à l'occupation des sols par les populations des communes limitrophes et renforcer le niveau d'équipement de la commune en infrastructures structurantes.*
- 5. Gérer de façon durable et mieux valoriser la biodiversité et les ressources naturelles situées sur le territoire communal et dans les zones partagées entre les communes voisines (reverdissement).*

4.1.4. Objectifs globaux et spécifiques du PDC2 reverdi

Les objectifs globaux sont formulés sur la base des orientations révisés.

- Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain
- Accroître la production locale et les ressources financières de la commune
- Améliorer le cadre de vie des populations et le respect des normes de l'environnement

- Promouvoir un développement basé sur la gouvernance concertée et ouvert sur l'extérieur
- Gérer durablement les aires protégées et la biodiversité ressources naturelles

Les objectifs globaux sont formulés sur la base des orientations révisés. Ainsi le cadre logique du plan communal de conservation a été élaboré et en mettant un accent particulier sur les questions d'aménagement des aires protégées et de gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Pour l'objectif global O.G.1 : Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain. Le développement durable passe nécessairement par la formation des hommes respectueux de l'environnement et des ressources naturelles. Il s'avère alors important de promouvoir l'éducation environnementale dans les programmes scolaires.

L'Objectif Global OG2 n'a subi aucune modification.

L'OG3 prend en compte spécialement l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement. A ce niveau les objectifs spécifiques relatifs à l'assainissement de base, la gestion des ordures ménagères et des eaux usées ont été pris en compte.

L'Objectif global OG 4 a été maintenu tel.

Un objectif global OG5 a été créé spécialement pour le domaine de gestion des aires protégées et de la biodiversité. Il comporte cinq (05) objectifs spécifiques visant la réduction des pressions anthropiques, aménagement des aires protégées, la valorisation de la biodiversité et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées.

4.2. Cadre logique du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du système des aires protégées

Le cadre logique du présent Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées prend en compte les objectifs intermédiaires et spécifiques formulés avec les élus et les agents techniques communaux.

Objectif global 1 : Assurer le développement et l'épanouissement du capital humain

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
O.S.1 : Faciliter l'accès à l'éducation maternelle et primaire			
R.1.1 : Le nombre d'infrastructures scolaires en matériaux définitifs a augmenté de 28 modules dans la commune	Nombre de modules en matériaux définitifs	Rapports évaluation PAI, PV de réception	Faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires
R.1.2 : Le nombre d'enseignants qualifiés a augmenté de 20 dans la commune	Nombre d'enseignant qualifiés	Statistiques circonscription scolaire	Tributaire de la politique nationale
O.S.2 : Faciliter l'accès à l'enseignement secondaire			
R.2 : Le nombre de collège a augmenté de deux et deux nouveaux seconds cycles sont créés.	Nombre de nouveaux collèges et de second cycle créés	Rapport DDESPF et carte sectorielle, constat de terrain	Tributaire de la politique nationale
O.S.3 : Assurer le maintien des enfants scolarisés à l'école			
R.3.1 : Le taux de réussite des filles au CEP a atteint 80%	Taux de réussite des filles	Rapports d'activités Circonscription scolaire	environnement culturel non favorable
R.3.2 : Le taux de réussite des filles au BEPC a atteint 60%	Taux de réussite des filles		
R.3.3 : Le taux d'abandon des enfants vulnérables est inférieur à 5%	Taux d'abandon des enfants vulnérables		
O.S.4 : Promouvoir l'alphabétisation des adultes			
R.4 : Le taux d'alphabétisation s'est amélioré de 25% d'ici 2015	Taux d'alphabétisation	Rapports d'activités du coordonnateur d'alphabétisation	adhésion difficile des populations cibles
O.S.5: Améliorer l'accès aux soins de santé aux populations			
R.5.1 : 80% des services à base communautaire de santé sont fonctionnels	Pourcentage de services à base communautaires fonctionnels	Rapport d'activité centre de santé et carte couverture	retrait du partenaire Basics

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
R.5.2 : D'ici à 2015, le nombre de médecin est passé de 6 à 10 et celui des sages-femmes de 7 à 15	Nombre d'agent de santé supplémentaires affectés	Rapport d'activités centre de santé	Tributaire de la politique nationale de santé
R.5.3 : Deux infrastructures sanitaires et une résidence sont construites	Nombre d'infrastructures sanitaires	Rapport évaluation PAI, PV de réception	Faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires
O.S.6 : Faciliter l'accès à l'eau potable			
R.6 : Le taux de desserte en eau potable a atteint 90% dans la commune d'ici à 2015	Taux de desserte	Rapport d'activité du service de l'eau	non consommation des financements alloués
O.S.7 : Faciliter l'accès aux cadres de loisirs et valoriser le patrimoine culturel			
R.7.1: 16 Nouveaux cadres de loisirs existent et fonctionnels au bout de 5 ans	Nombre de cadre de loisirs	PAI, rapport d'activité DST	faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires
R.7.2 : Un répertoire des pratiques culturelles est disponible et la commune participe à cinq foires culturelles au bout de cinq ans	Répertoire des pratiques culturelles et nombre de foires organisées.	Répertoire des pratiques culturelles et nombre de foires	
O.S.8 : Assurer l'accès à l'éclairage public			
R.8 : L'éclairage des axes principaux est assuré en permanence	Fonctionnalité des lampadaires	Observations de terrain	Faible capacité d'investissement de la Commune et manque de partenaires
O.S.9 : Promouvoir l'éducation environnementale			
R9.1. D'ici 2015, 500 écoliers de 18 écoles et toutes les écoles des villages riverains du parc et des forêts classées ont une meilleure éducation sur l'importance de la préservation de la diversité biologique	Nombre d'écoliers maîtrisant l'importance de la préservation de la diversité biologique	Evaluations, enquêtes	Non adhésion des responsables de l'enseignement primaire
R9.2: les capacités des élus et leaders locaux sont renforcées sur la conservation de ressources naturelles	Nombre d'élus maîtrisant l'importance de la conservation de ressources naturelles	Evaluations, enquêtes	

Objectif global 2 : Accroître la production locale durable et les ressources financières de la commune

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
OS1 : Améliorer la production agricole durable			
R1.1: Le pourcentage des producteurs utilisant des méthodes durables de productions s'est accru de 20% au bout de cinq ans.	Pourcentage des producteurs utilisant les méthodes durables. Nombre d'agriculteurs cultivant le coton biologiques	Rapports CeCPA, CeRPA, MAEP	Les producteurs sont ouverts aux innovations
R.1.2 : Trois nouvelles filières sont promues au bout de cinq ans (maïs, le riz et le soja)	Nombre de filières promues		Politique agricole favorable
OS2 : Améliorer la production animale			
R.2.1: Le taux de couverture vaccinale s'est accru de 20%	Taux de couverture vaccinale	Rapports CeCPA, CeRPA, MAEP, UDOPER	
R2.2: Le taux d'accroissement du cheptel est de 10% au bout de cinq ans	Taux d'accroissement du cheptel		Meilleures conditions climatiques, absence d'épizootie
OS3 : Promouvoir la production halieutique durable			
R3.1: Dix retenues d'eau sont valorisées	Nombre de retenues d'eau valorisées	Rapports CeCPA, CeRPA	
R.3.2: Dix retenues d'eau sont bien entretenues	Nombre de retenues d'eau entretenues		
R.3.3. : au moins 90% des pêcheurs adoptent les bonnes pratiques de pêches en 2015	Pourcentage de pêcheurs utilisant les bonnes pratiques de pêche		
OS4 : Promouvoir le développement des activités génératrices de revenus			
R4: 80% des micros projets porteurs sont appuyés	Pourcentage des micros projets appuyés	Rapports ODETA,	environnement économique stable
OS5 : Promouvoir le développement de l'écotourisme			
R5.1: 90% des artisans de la commune sont organisés et appuyés	Pourcentage des artisans organisés et appuyés	Rapports ODETA, Mairie	

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
R.5.2: Les sites tels que la mare des crocodiles à Donwari (Gambané), les varans sacrés de Sam, les grottes et cascades de Kandifo d'une part et le tourisme culturel dans la commune d'autre part sont valorisés (tourisme chez l'habitant à Alfakoara, la Gani à Kandi centre, danse Gogoré, danse Zondo des chasseurs etc)	Nombre de sites touristiques visités Nombre d'offres touristiques appuyés Nombre de visiteurs	Rapports APIDA, Mairie, MAT	-
OS6 : Améliorer l'accès des produits aux marchés			
R6.1: 122 infrastructures marchandes sont érigées	Nombre d'infrastructures marchandes réalisées	Rapport DST, PV de réception	-
R6.2: 90% des excédents de productions sont écoulés	Pourcentage des excédents de production écoulés	Rapport ONASA, SONAPRA, CeCPA, MAEP	Existence des marchés
OS7: Accroître la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune			
R7.1: Le taux de recouvrement des recettes fiscales a atteint 80% au bout de cinq ans	Taux de recouvrement des recettes fiscales	Rapports DSFI, CIPE, RP	Mise en application de la TDL et révision de la loi des finances par rapport aux exonérations
R7.2: Le taux de recouvrement des recettes non fiscales s'est amélioré de 20%	Taux de recouvrement des recettes non fiscales	Rapports DSFI, RP	Le niveau de civisme fiscal
R7.3 : Les ressources issues de l'exploitation des forêts contribuant au développement local se sont accrues de 5% chaque année et Les recettes issues de la gestion de la faune contribuent au budget communal	Part des TDL issue de l'exploitation forestière Part des TDL issue de la gestion de la faune	Compte administratif de la commune	-

Objectif global 3 : Améliorer le cadre de vie et le respect de l'environnement

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses
OS₁ : Renforcer la couverture en service d'hygiène et d'assainissement			
R1.1 : D'ici 2015 10.000 ML de caniveaux sont réalisés, 150 autres ouvrages d'assainissement réalisés et fonctionnels et les existants sont réhabilités	Nombre d'ouvrage réalisés, fonctionnels et réhabilités	PV de visite de terrain et de réception; rapports d'activité du service technique de Mairie; rapports des ONG et projets	
R1.2 : Au moins chaque village/quartier de ville prend des initiatives en matière d'hygiène et d'assainissement	Nombre de village/quartier ayant pris des initiatives	Rapport DST ; PVE; ONG	
OS₂ : Gérer durablement les ordures ménagères et les eaux usées			
R_{2.1} : Les deux structures existantes de pré-collectes sont dynamiques et une nouvelle structure est recrutée et fonctionnelle d'ici 2015	Respect des engagements de la commune vis-à-vis des structures de pré collecte Augmentation du taux de couverture des structures existantes Fréquence d'évacuation des ordures ménagères nombre de nouvelles structures de pré collecte créées	Rapport DST, ONG	
R2.2.: D'ici 2015, 80% des ménages urbains et des chefs-lieux d'arrondissement utilisent les services des structures de pré-collecte et bénéficient des ouvrages d'assainissement	Taux d'abonnement aux ONG de collecte Taux de ménages bénéficiant et utilisant les ouvrages d'assainissement	Rapport DST, ONG	-
R2.3 : Le volontariat pour l'environnement est promu (appui aux activités de la plateforme communale de volontariat pour l'environnement)	Nombre d'initiatives appuyées, Nombre de nouvelles associations volontaires créées	Statistique DST, SPEP	-

Objectif global 5 : Promouvoir la gestion durable des aires protégées et des ressources naturelles

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses/Suppositions
OS₇: Doter la commune des documents d'aménagement du territoire intégrant les aires protégées et les ressources naturelles			
R₂₁₁ : Le Schéma Directeur d'Aménagement Communal intégrant les aires protégées et les ressources naturelles est disponible	SDAC disponible à l'horizon 2015	Rapports d'étude des cabinets;	Intérêt manifesté des partenaires techniques et financiers
R1.2 : Le plan d'urbanisme et le plan d'occupation des sols sont disponibles et tous les chefs lieu d'arrondissement sont lotis en tenant compte des aires protégées et des ressources naturelles du territoire	PU et POS disponibles, Nombre de chef-lieu d'arrondissement lotis	Rapports d'étude des cabinets; DST/SET	-
R1.3 : Le Plan Foncier Rural est réalisé et tient compte des aires protégées	PFR disponible	Rapport d'étude	
R1.4 : Le Plan d'aménagement et de gestion du parc W est actualisé	PAG W disponible	Rapport d'activité du CENAGREF	
OS 2: Réduire les pressions anthropiques sur les ressources naturelles			
R2.1 : Les auxiliaires villageois, des exploitants agricole de la zone tampon, exploitants forestiers et chasseurs traditionnels ont une meilleure connaissance des textes réglementaires en matière de forêts et de faune en République du Bénin	Nombre de participant à la formation	Rapport de formation	
R2.2 : Le braconnage est réduit de 10% d'ici 2015	Taux de réduction		
R2.3 : Le pâturage illégal est réduit du 10% d'ici 2015			
OS3: Aménager les aires protégées			
Une forêt communale est créée d'ici 2015.	Arrêté communal de création d'une forêt communale	Arrêté signé	

Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens/ Sources de Vérification	Hypothèses/Suppositions
R3.1: Chaque arrondissement dispose d'au moins un périmètre de reboisement de 10 hectares dans le terroir	superficie de périmètre reboisé	Rapport d'activité	
R3.2: Au moins 1ha de réserves est prévue par lotissement	Superficie de réserves prévues par lotissement	Carte de lotissement disponible	
R3.3: Les forêts classées de Sota et Alibori Supérieur sont aménagées (Plantation en plein, enrichissement, ouverture et entretien de pare-feu).	Superficie aménagée	Rapport d'activités des CTAF	
R3.4: Le parc et la zone Cynégétique de la Djona sont aménagés (ouverture de piste, gestion de feu)	Nombre de km de piste entretenus Superficie brûlées	Rapport d'activité de la DPNW	
R3.5: Les séries d'exploitation de la zone tampon sont délimitées et aménagées sur au moins 100km d'ici 2015	Nombre de km délimités et matérialisés		
R3.6: Les couloirs de passages pour le bétail sont matérialisés et aménagés	Nombre de km matérialisé et aménagé	Rapport d'activités CENAGREF	
OS 4: Améliorer la valorisation de la biodiversité de la commune			
R4.1: Les groupements féminins de transformation de beurre de Karité, de Néré ont une meilleure connaissance de la valorisation de leur produit	Nombre de femmes formées	Rapport de formation	
OS5: Renforcer la gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles			
R5.1: Un cadre de concertation communal pour la gestion des ressources naturelle est mis en place et est fonctionnel	Existence de cadre de concertation	Arrêté communal de création PV ou rapports de séance	
R5.2: Les capacités des cadres des agents communaux sont renforcées en gestion des ressources naturelles et des aires protégées	Nombre de cadres formés	Rapport de formation	
R5.3: Les AVIGREF ont une meilleure connaissance de la vie associative et des procédures de gestion administrative et financière	Nombre de membres AVIGREF formés		
R5.4: Les comités de gestion des conflits sont appuyés	Nombre de conflits gérés	PV de séance	

5. Plan et programme locaux pour la conservation de la faune et de la diversité biologique

La synthèse des activités prévisionnelles du Plan Communal de Conservation de la biodiversité du Système des Aires Protégées de la commune de Kandi est faite dans le tableau ci-dessous.

PROGRAMME I: Développement du capital humain											
Résultats	Activités	Indicateurs	Localisation	Budgétisation	Acteurs Responsables	Période					
						A1	A2	A3	A4	A5	
Projet 1: Amélioration de l'accès à l'éducation maternelle et primaire											
R.1.1: Le nombre d'infrastructures scolaires en matériaux définitifs a augmenté de 28 modules dans la commune	A.1.1.1: Construire et équiper des modules de classes, niveau maternel	5 modules de trois classes plus bureaux et magasins avec équipements sont construits d'ici 2015	Saah, Bakpara, Podo-Lafiarou, Kassakou, Thya,	60.000.000	D/ST		x	x	x	x	x
	A.1.1.2: Construire et équiper des modules de classes, niveau primaire	20 modules de trois classes plus bureaux et magasins avec équipements sont construits d'ici 2015	Lolo, Fouré, Saka, Madina, etc.	100.000.000	D/ST		x	x	x	x	x
	A.1.1.3: Clôturer l'école primaire publique de Pèdè	D'ici 2015, l'école primaire publique de Pèdè est clôturée	Pèdè	20.000.000	D/ST				x		
R.1.2: Le nombre d'enseignants qualifiés a augmenté de 20 dans la commune	A.1.2.1: Plaider pour le recrutement des enseignants qualifiés	Une rencontre de plaidoirie est organisée par an au Ministère de l'Enseignement Primaire	Kandi	PM	Maire		x	x	x	x	x
	A.1.2.2: Plaider pour la mise à disposition de stagiaires de l'ENI	Une rencontre de plaidoirie est organisée par an à l'ENI	Kandi	PM	Maire		x	x	x	x	x
	A.1.2.3: Plaider pour le renforcement des capacités des enseignants de la maternelle et du primaire	Chaque année 100% des enseignants sont recyclés	Kandi	PM	Maire		x	x	x	x	x

	A.1.2.4 : Construire des logements pour enseignants	D'ici 2015, 5 logements pour enseignants sont construits	Kama, Fouet, Gogbèdè, Podo- Lafiarou, Banikani	75.000.000	D/ST		x	x	x	x	x
				255.000.000							
Projet 2 : Amélioration de l'accès à l'enseignement secondaire											
R.2 : Le nombre de collège a augmenté de deux et deux nouveaux seconds cycles sont créés.	A.2.1 : Plaider pour la création, la construction et la mise en service de nouveaux collèges	Chaque année une séance de plaidoirie est organisée à la DDESFP	Donwari et Madina	PM	Mairie		x	x	x	x	x
	A.2.2 : Sensibiliser les parents d'élèves pour l'inscription des enfants dans les nouveaux collèges de proximité	4 Séances de sensibilisations sont organisées par an (deux émissions radio en Bariba, Peulh et Dendi et deux séances de terrain)	Toute la commune	5.000.000	D/SG		x	x	x	x	x
	A.2.3 : Plaider pour la création de nouveaux seconds cycles	Chaque année une séance de plaidoirie est organisée à la DDESFP	CEG 3, CEG Angaradébou	PM	Mairie		x	x	x	x	x
				5.000.000							
Projet 3: Maintien des enfants scolarisés à l'école											
R.3.1 : Le taux de réussite des filles au CEP à atteint 80%	A.3.1.1 : Sensibiliser les acteurs du système éducatif	2 Séances de sensibilisations sont organisées par arrondissement chaque année et 2 émissions radiophoniques sont réalisées	Kandi	1.000.000	D/SG		x	x	x	x	x
	A.3.1.2 : Œuvrer pour l'application des textes relatifs à la protection des enfants et des filles en particulier en milieu scolaire	100 % des cas d'abus dénoncés sont portés devant les juridictions	Kandi	1.000.000	R/CPS		x	x	x	x	x

R.3.2 : Le taux de réussite des filles au BEPC a atteint 60%	A.3.2.1 : Sensibiliser les acteurs du système éducatif	1 Séance de sensibilisation est organisée par arrondissement chaque année et 2 émissions radiophoniques sont réalisées et diffusées en Bariba, Dendi, Mokollé et Peulh, Boo	Toute la commune	5.000.000	D/SG		x	x	x	x	x
	A.3.2.2: Organiser des séances de sensibilisation dans les collèges contre le harcèlement sexuel	2 séances de sensibilisation sont organisées dans chaque collège de la commune par an	Toute la commune	5.000.000	D/SG		x	x	x	x	x
R.3.3 : Le taux d'abandon des enfants vulnérables est inférieur à 5%	A.3.3.1 : Œuvrer pour la création et la gestion des cantines scolaires	Chaque année, une séance de plaidoirie est organisée au Programme Alimentaire Mondial	Toute la commune	10.000.000	Maire		x	x	x	x	x
	A.3.3.2 : Rendre fonctionnelle la cellule communale de coordination et de suivi pour la protection de l'enfance	Chaque année, au moins 4 sessions sont tenues assorties de PV de session	Kandi	5.000.000	Maire		x	x	x	x	x
	A.3.3.3 : Instituer la récompense annuelle des écoliers les plus méritants	Les cinq premiers au CEP (2 garçons et 3 trois filles) par arrondissement sont récompensés	Toute la commune	5.000.000	S.G		x	x	x	x	x
Projet 4 : Promotion de l'alphabétisation des adultes											
R.4 : Le taux d'alphabétisation s'est amélioré de 25% d'ici 2015	A.4.1 : Créer un comité communal chargé de la coordination et du suivi des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes	Un arrêté de création existe d'ici fin 2011	Toute la commune	PM	S.G		x				
	A.4.2 : Rendre fonctionnel le comité communal sur l'alphabétisation	Chaque année, au moins 2 sessions sont tenues et les PV sont disponibles	Toute la commune	PM	Mairie		x	x	x	x	x

	A.4.3 : Organiser les femmes vendeuses en association	Au moins cinq associations de femmes vendeuses existent	Kandi-Padé ; Kandi – Alfakoara ; Kandi-Alibori Yankin ; Kandi-Bensékou ; Kandi ville	PM	D/SG		x	x			
	A.4.4 : Former les femmes membres des associations en français fondamental	D'ici 2015, les cinq associations des vendeuses sont formées en français fondamental	Toute la commune	10.000.000	D/SG			x	x		
Projet 5 : Amélioration de l'accès aux soins de santé aux populations											
R.5.1 : 80% des services à base communautaire de santé sont fonctionnels	A.5.1.1 : Appuyer la création dans chaque village d'un comité villageois de santé et la désignation d'un relais communautaire	Chaque village dispose d'un comité villageois de santé d'ici fin 2015	Toute la commune	PM	D/SG		x	x	x	x	x
	A.5.1.2: Assurer la formation des relais communautaires	50 relais communautaires sont formés chaque année d'ici 2015	Kandi	15.000.000	D/SG		x	x	x	x	x
	A.5.1.3: Assurer l'équipement des relais communautaires	100% des relais communautaires sont équipés	Toute la commune	20.000.000	Mairie			x			
R.5.2 : D'ici à 2015, le nombre de médecin est passé de 6 à 10 et celui des sages femmes de 7 à 15	A.5.2.1 : Plaider pour le recrutement des agents de santé	Chaque année une rencontre de plaidoirie est organisée aux Ministères de la Santé et de la Fonction Publique	Toute la commune	PM	Maire		x	x	x	x	x
	A.5.2.2 : Négocier l'organisation des missions de santé (avec coopération décentralisée)	Chaque année au moins trois missions de santé sont organisées	Kandi	PM	D/DDLCDI				x		
R.5.3 : Deux infrastructures sanitaires et une résidence sont construites	A.5.3.1 : Construire le nouveau centre de santé d'Angaradébou	D'ici 2015, le centre de santé d'Angaradébou est construit	Angaradébou	50.000.000	D/ST				x		
	A.5.3.3 : Construire et équiper le laboratoire du centre de santé de Kandi	D'ici 2015 le laboratoire du centre de santé de Kandi est construit et équipé	Kandi	50.000.000	D/ST				x		

	A.5.3.4 : Construire la résidence du médecin chef du centre de santé de Kandi.	D'ici 2015, la résidence du médecin chef est construite	Kandi	50.000.000	D/ST						x	
Projet 6 : Amélioration de l'accès à l'eau potable												
R.6 : Le taux de desserte en eau potable a atteint 90% dans la commune d'ici à 2015	A.6.1 : Rendre fonctionnel le comité communal d'eau	Chaque année, au moins 4 sessions sont tenues assorties de PV	Kandi	PM	Mairie		x	x	x	x	x	
	A.6.2 : Réhabiliter les points d'eau non fonctionnels	Chaque année 3 points d'eau potables sont réhabilités	Toute la commune	10.000.000	DST		x	x	x	x	x	
	A.6.3 : Réaliser les extensions des AEV existantes	D'ici 2015, trois nouvelles extensions sont réalisées	Angaradébou, Sonsoro, Bensékou	25.000.000	DST			x		x	x	
	A.6.4: Réaliser de nouveaux points d'eau potable (FPM)	D'ici 2015, 75 nouveaux points d'eau (FPM) potable sont réalisés	Toute la commune	75.000.000	DST		x	x	x	x	x	
	A.6.5 : Déléguer la gestion des ouvrages simples (FPM)	100% des ouvrages simples sont délégués d'ici 2015	Toute la commune	18.000.000	C/SPE		x	x	x	x	x	
	A.6.6 : Mettre en affermage les ouvrages complexes (AEV, PEA)	100% des ouvrages complexes sont mis en affermage	Toute la commune	20.000.000	C/SPE		x	x	x	x	x	
	A.6.7 : Former les délégataires et les fermiers sur la gestion des points d'eau potable	Chaque fermier et délégataires de points d'eau a bénéficié de deux sessions par an	Toute la commune	15.000.000	C/SPE		x	x	x	x	x	
	A.6.8 : Plaider pour l'accélération de l'extension du réseau de la SONEB dans les zones périphériques loties	D'ici 2015, les périphéries de la ville de Kandi ont accès au réseau de la SONEB	Toute la commune	PM	Mairie		x	x	x	x	x	
Projet 7 : Amélioration de l'accès aux cadres de loisirs et valorisation du patrimoine culturel												
R.7.1: 16 Nouveaux cadres de loisirs existent et fonctionnels au bout	A.7.1.1 : Construire des maisons des jeunes dans les chefs lieux d'arrondissement	D'ici 2015, 6 maisons de jeunes sont construites dans les chefs lieu d'arrondissement	Angaradébou, Bensékou, Donwari, Kassakou, Saah, Sonsoro	600.000.000	D/ST		x	x	x	x	x	

de 5 ans	A.7.1.2 : Aménager des aires de jeux dans les chefs lieux d'arrondissement	D'ici 2015, 7 aires de jeux sont aménagés dans les chefs lieu d'arrondissement ruraux	Angaradébou, Bensékou, Donwari, Kassakou, Saah, Sam, Sonsoro		D/ST		x	x	x	x	x
	A.7.1.3 : Construire et équiper des centres de lecture	D'ici 2014, deux centres de lectures sont construits et équipés	Angaradébou et Kassakou		D/ST			x		x	
	A.7.1.4 : Organiser des compétitions sportives annuelles	Chaque année une compétition sportive inter-arrondissement est organisée	Toute la commune		D/SG		x	x	x	x	x
	A.7.1.5 : Construire et équiper un cyber communautaire à Kandi	D'ici 2013, un cyber communautaire est fonctionnel	Kandi		D/ST				x		
R.7.2 : Un répertoire des pratiques culturelles est disponible et la commune participe à cinq foires culturelles au bout de cinq ans	A.7.2.1 : Elaborer un répertoire des pratiques culturelles de la commune de Kandi.	Répertoire élaboré	Kandi		D/SG			x			
	A.7.2.2 : Participer aux foires culturelles intercommunales	Chaque année la commune participe à la foire intercommunale	Kandi		D/SG		x	x	x	x	x
Projet 8 : Amélioration de l'accès à l'éclairage public											
R.8 : L'éclairage des axes principaux est assuré en permanence	A.8.1 : Responsabiliser et former un membre du service technique de la commune pour le suivi de l'entretien du réseau d'éclairage public	Un agent chargé de l'éclairage public est responsabilisé	Toute la commune		S.G		x				
	A.8.2 : Assurer la maintenance des lampadaires existants	100% des lampadaires défectueux sont réparés en permanence	Zone urbaine		DST		x	x	x	x	x
	A.8.3 : Plaider pour l'extension du réseau d'éclairage public dans les zones périphériques	D'ici 2015, les périphéries de la ville de Kandi ont accès au réseau SBEE	Kandi		Mairie		x	x	x	x	x

	A.8.4 : Fournir les matériaux pour l'extension du réseau d'éclairage public dans les zones périphériques	D'ici 2015, les périphéries de la ville de Kandi disposent de lampadaires	Kandi			Maire				x	x	x
Projet 9 : Promotion de l'éducation environnementale												
R9.1. D'ici 2015, 500 écoliers de 18 écoles et toutes les écoles des villages riverains du parc et des forêts classées ont une meilleure éducation sur l'importance de la préservation de la diversité biologique	A.9.1.1 : Organiser les visites scolaires au profit de 500 écoliers de 18 écoles	Rapport des visites dans le parc	Parc W, Sota et Djona			CENAGREF				x	x	x
	A.9.1.2. Organiser 18 conférences dans les écoles riverains du parc et des forêts classées sur la conservation de ressources naturelles	Rapport des conférences	Ecoles riveraines du parc et des forêts classées			DST/SPE				x	x	x
R9.2: les capacités des élus et leaders locaux sont renforcées sur la conservation de ressources naturelles	A9.2.1. Former les élus et leaders locaux sur la conservation de ressources naturelles	Nombre d'élus locaux et de leaders formés	Mairie			DST/SPE			x			

PROGRAMME II: Développement de l'économie locale										
Résultats	Activités	Indicateurs	Budgétisation	Localisation	Acteurs / Responsables	Période				
						A1	A2	A3	A4	A5
Projet 1 : Amélioration de la production agricole										
R1.1: Le pourcentage des producteurs utilisant des méthodes modernes de productions s'est accru de 20% au bout de cinq ans.	A.1.1.1: Former les producteurs sur les techniques culturales et de gestion	Au moins une session de formation est organisée par an		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
	A.1.1.2 Plaider pour un accès facile aux équipements agricoles	Deux séances de plaidoiries sont organisées par an au CeRPA et au MAEP		Toute la commune	Maire	x	x	x	x	x
R.1.2 : Trois nouvelles filières sont promues au bout de cinq ans (maïs, le riz et le soja)	A.1.2.1: Plaider pour un accès facile aux intrants non coton	Deux séances de plaidoiries sont organisées par an au CeRPA et au MAEP		Toute la commune	Maire	x	x	x	x	x
	A.1.2.2: Plaider pour un accès facile aux crédits agricoles	Deux séances de plaidoiries sont organisées par an auprès des IMF		Toute la commune	Maire	x	x	x	x	x
	A.1.2.3: Former les producteurs sur les techniques culturales des nouvelles spéculations	70% des producteurs sont formés par an sur les techniques de production des autres cultures		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
Projet 2 : Amélioration de la production animale										
R2.1: Le taux de couverture vaccinale s'est accru de 20%	A2.1.1: Adopter une stratégie de sensibilisation puis sensibiliser les éleveurs par rapport à la vaccination	Une stratégie de sensibilisation est élaborée et adoptée Deux séances de sensibilisation sont organisées par an		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
	A2.1.2: Créer de nouveaux sites de vaccination	Dix sites supplémentaires sont créés		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
R2.2: Le taux d'accroissement du cheptel est de 10% au bout de cinq ans	A2.2.1: Expérimenter l'introduction des races améliorées	Cinq nouvelles races sont introduites		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
	A2.2.2: Créer des couloirs de passage	Cinq couloirs de passage sont réalisés par an et par arrondissement		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
	A2.2.3: Créer des aires de pâturage	7 aires de pâturage sont créés aux abords des couloirs de passage		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x

	A2.2.4: Créer des points d'eau aux abords des aires de pâturage	1 point d'eau est créé par aire de pâturage		Toute la commune	R/CPA	x	x	x	x	x
	A2.2.5: Dynamiser le cadre de concertation existant entre les éleveurs et les agriculteurs	Une session de concertation est organisée par semestre		Toute la commune	S.G	x	x	x	x	x
Projet 3 : Promotion de la production halieutique										
R3.1: Dix retenues d'eau sont valorisées	A3.1.1: Créer et empoissonner les retenues d'eau	Deux retenues d'eau sont créées Angaradébou et Dinnin		Angaradébou et Dinnin	R/CPA			x	x	
	A3.1.2: Réhabiliter et empoissonner les retenues d'eau	Six retenues sont réhabilitées et empoissonnées		Commune	R/CPA	x	x	x		
	A3.1.3: Sensibiliser les pêcheurs et les populations riveraines sur les bonnes pratiques de pêche	70% des pêcheurs des populations ont abandonné les mauvaises pratiques de pêche à l'horizon 2015		Commune	R/CPA	x	x	x	x	x
R.3.2: Dix retenues d'eau sont bien entretenues	A3.2.1: Organiser/ dynamiser les comités de gestion des points d'eaux	Dix comités de gestion sont fonctionnels (base juridique, dispose et s'approprie d'un plan de gestion)		Commune	R/CPA	x	x	x	x	x
	A3.2.2: Renforcer les capacités des comités de gestion des retenues d'eau	Au moins deux thèmes de formation sont développés par an		Commune	R/CPA	x	x	x	x	x
R.3.3. : au moins 90% des pêcheurs adoptent les bonnes pratiques de pêches en 2015	A3.3.1: organiser 06 séances de Sensibilisation/formation au profit des pêcheurs sur les textes réglementant la pêche et les bonnes pratiques	Nombre de séances de sensibilisations/formations		Mairie	R/CPA			x	x	x
	A3.2.2: Doter au moins 10 pêcheurs de matériels adéquats de pêche	Nombre de pêcheurs bénéficiant de matériels adéquats		Commune	Maire				x	x
Projet 4 : Promotion du développement des activités génératrices de revenus										
R4: 80% des micros projets porteurs sont appuyés	A4.1.: Installer et appuyer les ESOP (Entreprise de Service et Organisation des Producteurs)	En 2015 4 ESOP sont installées et fonctionnelles		Commune	D/ODETA		x	x	x	x
	A4.2: Aider à élaborer des plans d'affaires	100% des promoteurs disposent de leur plan d'affaire		Commune	D/ODETA	x	x	x	x	x
	A4.3: Organiser des visites d'échanges et d'expériences au profit des jeunes et des femmes	Une visite d'échange est organisée par an		Commune	D/ODETA	x	x	x	x	x

	A.4.4: Plaider pour l'accès des femmes aux micros crédits afin de promouvoir les AGR	Deux séances de plaidoiries sont organisées par an auprès des IMF et CPS		Commune	Maire	x	x	x	x	x
Projet 5 : Promotion de l'écotourisme										
R5.1: 90% des artisans de la commune sont organisés et appuyés	A5.1.1: Renforcer la capacité entrepreneuriale des artisans	Deux sessions de formation sont organisées par an		Commune	D/ODETA	x	x	x	x	x
	A5.1.2: Organiser des visites d'échange et d'expérience au profit des artisans	Une visite d'échange est organisée par an		Autres communes	D/ODETA	x	x	x	x	x
	A5.1.3: Construire un centre de formation au profit des artisans	Le centre est construit		Commune	D/ST		x	x		
	A5.1.4: Dynamiser et rendre fonctionnel le cadre de concertation entre les autorités politico-administratives et les artisans	Une rencontre est organisée par semestre		Commune	Maire	x	x	x	x	x
	A5.1.5: Organiser des foires artisanales	Deux foires sont organisées au bout de cinq ans		Commune	D/SG		x		x	
R.5.2: Les sites touristique et culturel dans la commune sont valorisés	A5.2.1: Aménager trois sites éco touristiques	Trois sites éco touristiques sont valorisés		Les cascade de Kandifô; Donwari (Gambané), Sam	D/ST		x	x	x	
	A5.2.2: Faire connaître les sites tels que la mare des crocodiles à Donwari (Gambané), les varans sacrés de Sam, les grottes et cascades de Kandifo	Un plan de communication est élaboré et mise en exécution		Commune	C/Com	x	x	x	x	x
	A5.2.3. Créer des offres touristiques basées sur les danses traditionnelles	Nombre de visiteurs		Commune	C/SAG			x	x	x
Projet 6 : Amélioration de l'accès des produits aux marchés										
R6.1: 122 infrastructures marchandes sont érigées	A6.1.1: Construire des magasins de stockage	7 magasins de vivriers stockages sont réalisés		Fouet, Sinawongourou Bariba et Peulh, etc.	D/ST	x	x	x	x	x
	A6.1.2: Construire des boutiques	Cinq modules de 5 boutiques construits		Donwari, Sonsorou, etc.	D/ST	x	x	x	x	x

	A6.1.3: Construire des hangars de marché	100 hangars sont construits		Angaradébou, Fouet, etc.	D/ST	x	x	x	x	x
	A6.1.4: Construire des boucheries	05 boucheries sont construites		Mongo Bariba, Pèdè, etc.	D/ST	x	x	x	x	x
	A6.1.5: Définir les modes de gestion	Un plan de gestion des infrastructures est élaboré		Commune	D/SFI	x	x	x	x	x
R6.2: 90% des excédents de productions sont écoulés	A6.2.1: Entretien des pistes de desserte	250 km de pistes ouvert/aménagé au bout de 5 ans		Commune	D/ST	x	x	x	x	x
	A6.2.2 Réaliser/réfectionner des ouvrages de franchissements	5 ouvrages de franchissements sont réalisés au bout de cinq ans		Franguédou, Donwari etc.	D/ST	x	x	x	x	x
	A6.2.3 Mettre en place un système efficace de warrantage	90% des producteurs ont accès au warrantage		Commune	D/ODETA	x	x	x	x	x
Projet 7: Accroissement de la capacité de mobilisation des ressources financières endogènes de la commune										
R7.1: Le taux de recouvrement des recettes fiscales a atteint 80% au bout de cinq ans	A7.1.1: Sensibiliser la population sur la nécessité du paiement des impôts	Deux séances de sensibilisation sont organisées par chef lieu d'arrondissement par an		Commune	C/SAEM	x	x	x	x	x
	A7.1.2: Créer un cadre de concertation entre les élus locaux, les acteurs économiques et le service des impôts	Le cadre est créé et tient deux sessions par an		Commune	Maire	x	x	x	x	x
	A7.1.3: Actualiser la mise à jour du RFU	Le RFU est régulièrement actualisé et conforme aux données du Service des domaines		Commune	C/SRFU	x	x	x	x	x
	A7.1.4: Former/Recycler les agents collecteurs sur les stratégies de recouvrement des recettes	Une session de formation/Recyclage est organisée par an		Commune	C/SAEM	x	x	x	x	x
R7.2: Le taux de recouvrement des recettes non fiscales s'est amélioré de 20%	A7.2.1: Actualiser le répertoire des sources de recettes propres de la commune	Le répertoire est actualisé chaque année		Commune	C/SAEM	x	x			
	A7.2.2: Rendre opérationnel le comité de sensibilisation et de suivi des recouvrements	Un plan d'actions de mobilisation des recettes endogènes est élaboré et mis en œuvre chaque année		Commune	Maire	x				
	A7.2.3: Mettre en place un système efficace de gestion des différentes sources de recettes propres de la commune	Un dispositif efficace de gestion et de suivi-contrôle suivant la nature de la source de recette est mis en place		Commune	Contrôleur interne	x	x			

R7.3: Les ressources issues de l'exploitation des forêts contribuant au développement local se sont accrues de 5% chaque année et Les recettes issues de la gestion de la faune contribuent au budget communal	A7.3.1 : Créer et rendre fonctionnel un comité de contrôle de l'exploitation des forêts et des faunes	Existence d'arrêté de création et des PV de réunion		Arrêté communal PV de séance	SG			x		
	A7.3.2 : organiser 04 séances de formations/recyclages des cadres communaux notamment le SPE et la DSFI sur les textes régissant l'exploitation des forêts, les faunes et la perception des taxes y afférentes	Nombre de séance de formations organisées		Liste de présence Rapport de formation	C/SRH			x	x	
	A7.3.3. Faire prélever les TDL sur les activités de chasse en envoyant au cantonnement des quittances afférentes	Part TDL sur les activités de chasse		Compte administratif	DSFI			x	x	x

PROGRAMME III: Amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement										
Résultats	Activités	Indicateurs	Localisation	Budgétisation	Acteurs / Responsables	Période				
						A1	A2	A3	A4	A5
Projet 1 : Renforcement de la couverture en service d'hygiène et d'assainissement										
R1.1 : D'ici 2015 10.000 ML de caniveaux sont réalisés, 150 autres ouvrages d'assainissement réalisés et fonctionnels et les existants sont réhabilités	A.1.1.1: Elaborer le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC)	Rapport d'inventaire des besoins disponibles	Tous les villages administratifs de la commune	5.000.000	C/SPE ; C/SPEP	x	x	x	x	x
	A1.1.2 : Construire des caniveaux	10000 ML de caniveaux sont réalisés par an	Commune	200.000.000	D/ST	x	x	x	x	x
	A1.1.3 : Construire des latrines institutionnelles	100 latrines sont construites au bout des 5ans (10 par arrondissement sur les 5 ans)	Toutes les localités de la commune	200.000.000	C/SPE	x	x	x	x	x
	A1.1.4: Construire des puisards	50 puisards sont réalisés au bout de cinq ans	Dans tous les chefs lieux d'arrondissement	50.000.000	C/SPE	x	x	x	x	x
	A1.1.5 : Assurer l'entretien des caniveaux	100% des caniveaux sont entretenus chaque année	Toutes les localités de la commune	50.000.000	C/SPE	x	x	x	x	x
	A1.1.6 : Former, recycler et équiper les relais communautaires et les artisans	Nombre de relais communautaires et artisans formés	Toutes les localités de la commune	10.000.000	Médecin coordonnateur H.Z	x	x	x	x	x
	A.1.1.7: Rechercher le financement pour l'aménagement du grand marigot	Des missions de plaidoiries sont effectuées en 2012	Kandi	PM	DDLCDI		x			
	A.1.1.8: Recruter un assistant d'hygiène	D'ici 2013 un assistant d'hygiène est recruté	Kandi	2.000.000	Maire			x		
R1.2 : Au moins chaque village/quartier de ville prend des initiatives en matière d'hygiène et d'assainissement	A.1.2.1 : Mettre en place des comités d'hygiène et d'assainissement	100% des villages/quartiers de ville disposent d'au moins une brigade sanitaire fonctionnelle	Dans tous les chefs lieux d'arrondissement	PM	C/SPE	x				
	A.1.2.2 : Organiser les campagnes et les journées de salubrité	Au moins deux campagnes sont organisées par semestre	Dans tous les chefs lieux d'arrondissement	500.000	C/SPE	x	x	x	x	x

	A.1.2.3 : Sensibiliser la population sur le respect des règles d'hygiène et d'assainissement	Au moins une séance de sensibilisation par semestre est organisée une émission radiophonique thématique produite et diffusée	Tous les chefs lieu des arrondissements	500.000	C/SPE	x	x	x	x	x
	A.1.2.4: Organiser des campagnes de traitement des puits	Au moins deux campagnes de traitement organisé par an	Toute la commune	2.000.000	C/SPE	x	x	x	x	x
	Total			520.000.000						
Projet 2 : Gestion durable des ordures ménagères et des Eaux usées										
R2.1 : Les deux structures existantes de pré-collectes sont dynamiques et une nouvelle structure est recrutée et fonctionnelle d'ici 2015	A2.1.1.: suivre et évaluer régulièrement les structures existantes conformément à leur cahier de charge	Appréciation du respect de cahier de charge	Commune	PM	C/SPE	x	x	x	x	x
	A2.1.2. : mandater et libérer à temps leurs rémunérations	Paiement effectué	Mairie	PM	DSFI	x	x	x	x	x
	A2.1.3. : recruter une nouvelle structure et respecter le contrat	Existence de contrat	Mairie	PM	Maire			x		
R2.2.: D'ici 2015, 80% des ménages urbains et des chefs-lieux d'arrondissement utilisent les services des structures de pré-collecte et bénéficient des ouvrages d'assainissement	A2.2.1: sensibiliser les ménages (09 émissions radio et 03 séance de terrain) sur les services des structures de pré collecte	Nombre d'émission radio organisée Nombre de séance de terrain organisé	Commune	2.000.000	SPE			x	x	x
	A2.3.1. Construire des ouvrages d'assainissement	10000 ML de caniveaux par an 100 latrines construites au bout des 5ans (10 par arrondissement sur 5ans) 50 puisards réalisés en 5 ans 100% des caniveaux entretenus par an	Tous les arrondissements	13.000.000	DST	x	x	x	x	x
R2.4: Le volontariat pour l'environnement est promu (appui aux activités de la plateforme communale de volontariat pour l'environnement)	A2.4 .1: Appuyer les activités (formation, reboisement, assainissement...) de la plateforme environnementale de la commune	Existence d'une ligne budgétaire	Mairie	2.000.000	DSFI	x	x	x	x	x
	A2.4 .1: primer au moins 05 meilleures associations du volontariat pour l'environnement	Nombre d'associations primées	Mairie	2.000.000	Maire	x	x	x	x	x
	Total 2			19.000.000						
	Total			539.000.000						

PROGRAMME IV: Promotion de la gestion durable des Aires protégées										
Résultats	Activités	Indicateurs	Localisation	budgétisation	Acteurs / Responsables	Période				
						A1	A2	A3	A4	A5
Projet 1 : Elaboration des documents d'aménagement du territoire intégrant les aires protégées et les ressources naturelles										
R ₂₁ : Le Schéma Directeur d'Aménagement Communal intégrant les aires protégées et les ressources naturelles est réalisé	A2.1.1.Elaborer le SDAC pour la commune de Kandi	Existence du SDAC	Commune	10.000.000	PGUD 3				x	
R1.2:Le plan d'urbanisme et le plan d'occupation des sols sont disponibles et tous les chefs lieux d'arrondissement sont lotis en tenant compte des AP	A1.2.1Réaliser le plan d'urbanisme de Kandi	Existence du plan d'urbanisme	Commune	10.000.000	SPE				x	
	A1.2.2 : Réaliser le plan d'occupation du sol du territoire communal	Existence du plan	Commune	10.000.000	DST					x
R1.3. : Le Plan Foncier Rural est réalisé et tient compte des aires protégées	A1.3.1. Elaborer le plan foncier rural	Existence du plan	5 villages	10.000.000	SAFU				x	x
R1.4 : Le Plan d'aménagement et de gestion du parc W est actualisé	A1.4.1 : Actualiser le plan d'aménagement et de Gestion du parc W	Existence du rapport d'actualisation	Parc W	10.000.000	CENAGREF				x	
Total				50.000.000						
Projet 2: Réduction des pressions anthropiques sur les ressources naturelles										
R2.1 : Les auxiliaires villageois, des exploitants agricoles de la zone tampon, exploitants forestiers et chasseurs traditionnels ont une meilleure connaissance des textes réglementaires	A2.1.1 : Former les auxiliaires villageois, des exploitants agricoles de la zone tampon, exploitants forestiers et chasseurs traditionnels sur les textes réglementaires en matière de forêts en RB	Nombre de participants	Mairie	3.000.000	Cantonnement forestier			x	x	x
R2.2 : Le braconnage est réduit de 10% d'ici 2015	A2.2.1 : Appuyer la lutte contre le braconnage	Nombre de patrouilles organisées	Parc w	25.000.000	Cantonnement forestier	x	x	x	x	x
R2.3 : Le pâturage illégal est réduit de 10% d'ici 2015	A2.3.1: Appuyer la lutte contre le pâturage illégal	Nombre de patrouilles organisées	Commune	25.000.000	CeCPA	x	x	x	x	x
Total				53.000.000						

Projet 3 : Aménagement des aires protégées										
R3.1. Une forêt communale est créée d'ici l'an 2015.	A3.1. Créer une forêt communale	Existence d'arrêté de création	commune	10.000.000	Maire				x	
R3.2: Chaque arrondissement dispose d'au moins un périmètre de reboisement de 10 hectares dans le terroir	A3.2. : Créer un périmètre de reboisement par arrondissement	Superficie de périmètre de reboisement	Tous les arrondissements	50.000.000	SAFU			x	x	x
R3.3 : Au moins 1ha de réserves est prévue par lotissement	A3.3 : Prévoir des réserves de 1 ha par lotissement	Superficie de réserves prévues par lotissement	Tous les arrondissements	PML	SAFU	x	x	x	x	x
R3.4 : Les forêts classées de Sota et Alibori Supérieur sont aménagées (Plantation en plein, enrichissement, ouverture et entretien de pare-feu).	A3.4.1. Aménager les forêts classées de Sota et Alibori Supérieur	Superficie aménagé	Sota et Alibori supérieur	PM	CENAGREF			x	x	x
R3.4 : Le parc et la zone Cynégétique de la Djona sont aménagés (ouverture de piste, gestion de feu)	A3.5.1. Appuyer les actions d'aménagement (ouverture de piste, gestion de feu) du parc et de la zone cynégétique de la Djona	Km de piste ouvert Superficie brûlée	Parc et Djona	PM	DST ; CENAGREF			x	x	x
R3.5 : les séries d'exploitation de la zone tampon sont délimitées et aménagées sur au moins 100km d'ici 2015	A3.6.1. Délimiter les séries d'exploitation de la zone tampon sur 100 km	Périmètre délimité	Zone tampon	30.000.000				x		
R3.7 : Les couloirs de passages pour le bétail sont matérialisés et aménagés	A3.7 : Matérialiser les couloirs de passage	Périmètre matérialisé	Commune	10.000.000				x	x	
Total				100.000.000						
Projet 4: Renforcement des activités de valorisation de la biodiversité de la commune										
R4.1 : Les groupements féminins de transformation de beurre de Karité, de Néré ont une meilleure connaissance de la valorisation de leur produit	A4.1.1 : Former les groupements féminins de transformation de beures de karité, Néré	Nombre de participants	Mairie	5.000.000	Maire			x	x	x
Total				5.000.000						

Projet 5 : Renforcement de la gouvernance locale en matière de gestion des ressources naturelles										
R5.1 : Un cadre de concertation communal pour la gestion des ressources naturelles est mis en place et est fonctionnel	A5.1.1 : Mettre en place un cadre de concertation communal pour la gestion des ressources naturelles	Existence d'arrêté	Mairie	PM	SG				x	
R5.2 : Les capacités des agents communaux sont renforcées en gestion des ressources naturelles et des aires protégées	A5.2.1 : Former les agents de la commune sur les notions de gestion des ressources naturelles	Nombre de séance de formations	Mairie	3000.000	SRH				x	x
R5.3 : Les AVIGREF ont une meilleure connaissance de la vie associative et des procédures de gestion administrative et financière	A5.3.1. Former les AVIGREF en vie associative, gestion administrative et financière	Appropriation de la vie associative, gestion administrative et financière	Mairie	3000.000	CENAGREF				x	x
R5.4 : Les comités de gestion des conflits sont appuyés	A5.4.1. : Appuyer les comités de gestion des conflits	Appui budgétaire	Mairie	PM	DSFI				x	x x
Total				6.000.000						
Projet 6 : Appui au développement Ecole Nationale Supérieure d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées (ENSAGAP)										
R6.1. L'ENSAGAP dispose d'un site	A6.1.1.Octroyer un site à l'ENSAGAP	Décision d'octroie par un conseil communal	Mairie	PM						
R6.2. L'ENSAGP est équipé	A6.2.1 : Equiper L'ENSAGAP	Appui budgétaire	Université de Parakou/Mairie de Kandi	PM						
Total				214.000.000						
TOTAL PIII & IV				743.000.000						

6. Mise en œuvre et mécanisme de suivi-évaluation du PCC

Le document du plan communal de conservation de la biodiversité du système des aires protégées de la commune de Kandi est un document qui complète le PDC 2, en prenant suffisamment en compte la question de gestion durable des ressources naturelles des aires protégées de la commune.

La mise en œuvre du PCC-SAP s'intègre dans le dispositif prévu dans le PDC 2 contextualité dans le présent document.

6.1. Diffusion du plan de conservation de la biodiversité

Dès son adoption par le conseil communal, le PCC est présenté aux élus locaux lors des conseils d'arrondissement et au besoin à des personnes ressources (RSCEPN, RDR, Directeur d'établissement scolaire, acteurs de développement, ONG etc.).

La Commune se dote d'une stratégie de communication afin d'informer tous les acteurs et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan.

6.2. Dispositif de mise en œuvre

Le **Maire** est l'organe chargé de l'exécution du PCC ; il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le présent document.

Le **Conseil Communal** est un organe compétent pour la coordination de toutes les actions de développement de la Commune ainsi que les **commissions permanentes** dont elles sont issues. Pour mener à bien la mise en œuvre des programmes/projets qui relèvent des compétences de la commune, les élus locaux bénéficieront de certains appuis (formation, appui technique).

Néanmoins pour plus d'efficacité dans la **mise en œuvre de ce plan avec l'implication active des populations**, il importe de mettre en place un dispositif institutionnel où tous les acteurs stratégiques de la Commune sont représentés. Ce **dispositif, basé sur la concertation**, est le lieu d'échanges sur les tranches annuelles du PCC (évaluation des précédentes, définition des prochaines, ...). Il permet de confirmer les engagements des différents acteurs quant à son exécution et d'assurer une information ascendante et descendante des élus vers les habitants sur l'état de mise en œuvre du PCC.

Dans ce dispositif le **Comité Communal d'Appui et de Concertation (CCAC)** va jouer un rôle important à l'instar de ses attributions dans la mise en œuvre du PDC 2. Ce creuset réunit aux côtés des élus, les représentants des services déconcentrés de l'Etat, la société civile, les AVIGREF, CLF et SLG, les partenaires au développement intervenant dans la Commune, les opérateurs économiques et autres personnes ressources. Elle a un rôle consultatif et émet un avis ou des propositions au Conseil Communal. Le CCAC intervient à toutes les étapes de mise en œuvre du PCC : la programmation annuelle, le monitoring, le suivi évaluation, la mise en œuvre concertée de certains programmes impliquant les associations locales, etc.

Au niveau des arrondissements, le dispositif s'appuie sur les **Conseils d'arrondissement**, relais du Conseil Communal. Cet échelon territorial est un niveau de rencontres et d'échanges entre les populations. Il est donc opportun qu'en plus les élus locaux (Conseillers communaux de l'arrondissement, chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers de village), qui le président, s'ajoutent certaines organisations socio-professionnelles (AVIGREF, CLF, SLG, chasseurs, éleveurs, agriculteurs, pêcheurs, tradithérapeutes, etc.), bref tous les acteurs stratégiques identifiés. Ce dispositif permet de coordonner l'opérationnalisation du mécanisme de mise en œuvre prévu à chaque échelle.

Chaque entité bénéficie de l'appui de la **cellule technique** formée de quelques cadres communaux (Secrétaire Général, Chef service planification et développement local, Chef service technique, Chef service affaires économiques, ...) et l'Animateur de Territoire.

Les partenaires stratégiques du PAPE assisteront les communes dans l'opérationnalisation des actions retenues dans le plan d'action du PCC et à créer une synergie intercommunale autour des actions d'intérêt commun pour plusieurs communes à la fois. Elles sont les structures d'appui à proximité des communes cibles et leur accompagnement technique et conseil sera sollicité par les communes et tous les acteurs d'ailleurs.

Les communes peuvent s'appuyer sur la Direction du Parc National du W-Bénin et ses démembrements qui ont un rôle à jouer en termes d'appui conseil et technique.

De même, l'institution communale bénéficie de l'**appui technique du PAPE** dans les domaines de la conservation de la biodiversité, la protection des écosystèmes et l'animation du territoire.

Ce dispositif de mise en œuvre fait l'objet d'un arrêté communal, précisant composition et attributions des personnes impliquées.

6.3. Programmation annuelle

Il est indispensable d'inclure dans les **programmes annuels** les actions détaillées prévues dans le plan d'action pluriannuelle (activités envisagées, échéanciers de mobilisation et structures d'exécution identifiées).

L'exécution par tranche permet l'**actualisation annuelle de la programmation quinquennale**, en privilégiant l'expression des besoins des populations (diagnostic évolutif), de la disponibilité des financements, des engagements des partenaires identifiés ou non lors du PCC.

Le **Plan Annuel d'Activités** (PAA) englobe l'ensemble des activités conduites par l'institution communale, qu'elles soient propres au fonctionnement ou à l'investissement. Cet outil découle d'une nouvelle approche de planification, indexée sur le plan de développement quinquennal.

Il est élaboré sur la base des propositions faisant état des **priorités des activités par arrondissement**. En effet, **avec période clairement définie**, Les conseils d'arrondissement concernés par les actions du PCC, prioriseront les activités en fonction de la programmation du PCC, du bilan de la tranche précédente et, éventuellement, des opportunités pouvant être nouvellement recensées (besoins prioritaires, initiatives portées par des habitants, intervention d'un partenaire,...). Ces travaux sont capitalisés à l'échelle communale par les techniciens communaux et **examinés par le Comité Communal d'Appui et de Concertation (CCAC)**. Une **proposition** est ensuite faite, en octobre, **au Conseil Communal** pour amendement et adoption du Plan Annuel d'Activités.

Le **Plan Annuel d'Investissement** (PAI) compile les activités d'investissement.

Le **budget annuel** (fonctionnement et investissement) représente l'ensemble des ressources projetées pour soutenir Le PAA. Pour permettre de maîtriser au mieux la mise en œuvre et le suivi du PCC, il fait l'objet de planifications périodiques (trimestrielles ou semestrielles) et appuyé d'un plan conséquent de trésorerie.

Une telle programmation financière vise deux objectifs :

- s'assurer ou rechercher l'équilibre budgétaire et financier de la Commune au titre de l'année considérée ;
- faire exécuter au cours de l'année les actions prévues suivant un échéancier déterminé.

Au vu du PAA, le Service affaires économiques fait une proposition et la transmet à la commission des affaires économiques et financières, qui le propose en Conseil Communal où il est adopté.

En cohérence avec le code de passation des marchés publics, le **plan de passation de marchés** est une annexe du PAI. Il planifie la procédure de passation de marchés pour l'année à venir - des DAO jusqu'à la signature des contrats avec les prestataires.

Après l'adoption de la tranche annuelle, la cellule technique avec l'appui des spécialistes et techniciens des services déconcentrés de l'état et des institutions d'appui au développement de la commune, fait les **études de faisabilité** des différents projets. Elles conduisent à des **dossiers techniques organisationnels et financiers** qui serviront de base de recherche et de négociation de financement. Au regard de leur complexité, certaines études pourront être menées par des cabinets, bureaux ou ONG ayant les compétences requises.

6.4. Monitoring et suivi-évaluation du PCC-SAP

Il se repose sur un **rapportage systématique trimestriel** des progrès et éventuellement des difficultés dans la conduite des activités planifiées au niveau des différents organes de la mise en œuvre du PCC.

Ils sont basés sur un **système de mesure de performances des programmes et de l'administration communale**, défini par les indicateurs objectivement vérifiables formulés lors de l'élaboration du PCC et des programmes annuels. Ces derniers visent à atteindre les Orientations nationales et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La Commune associe, à l'élaboration tant des outils qu'aux activités de suivi-évaluation, la Direction Départementale du Développement.

Un **binôme, formé du Chef service Planification (C/SDLP) et du Chef service affaires domaniales et environnementales** est responsabilisé. L'affinement du processus de monitoring et suivi-évaluation en début d'exécution permettra le partage des tâches entre ces 2 acteurs majeurs.

Par définition, le suivi est un processus continu de collecte et de traitement de données sur tous les aspects de la mise en œuvre du PCC. Il est **intégré aux tâches des techniciens communaux**.

Cette observation continue et critique (résultats, calendriers et coûts) de l'exécution des différentes activités du PCC, est **aussi assurée en partie par le dispositif participatif** mis en place. Les membres du conseil d'arrondissement élargi (chef d'arrondissement, chefs de village, conseillers communaux de l'arrondissement, animateurs villageois, sectoriels) participent à la collecte de données, permettant ainsi d'assurer un suivi de proximité. Ces données sont **capitalisées par trimestre**, par le binôme (CSDLP – C/SADE).

La partie plus technique est assurée par les techniciens des services communaux : le suivi financier permettant de veiller à la mise en place des différents financements, l'analyse des écarts entre actions planifiées et réalisées. Ils bénéficieront de l'analyse des membres du CCAC et notamment les sectoriels présents au niveau communal.

Le **bilan annuel** a pour objectif d'évaluer le plan annuel, d'analyser les écarts, de décider des mesures de correction ou de report et de faire le point financier. Ainsi, le binôme en charge du suivi-évaluation s'appuie sur les évaluations des trois (03) premiers trimestres. L'évaluation est réalisée avec un outil spécifique et sanctionnée par une note explicative des tendances.

Ce bilan est **restitué** par les techniciens **au Comité Communal d'Appui et de Concertation**, pour amendement et formulation de préconisations d'ajustement. Le **bilan** et les **propositions**

du CCAC sont **restitués au Conseil Communal** pour prise de décisions, qui seront notamment les bases de la planification de l'année suivante.

Une **évaluation à mi-parcours**, est organisée après 50% du temps d'exécution du plan. Ses enjeux sont importants quant à l'exécution du PCC ; il peut être question de le redimensionner, de reformuler les objectifs fixés, d'opérer un tournant pour la réussite du plan. Pour ce faire, une **analyse extérieure** sera faite avec l'association des différents organes de concertation et à la Direction Départementale du Développement.

Une **évaluation finale** fera le point de la formulation des objectifs en fonction du contexte (sa pertinence), de l'atteinte des objectifs des différents programmes (son efficacité) et des changements obtenus au terme de la mise en œuvre du PCC (ses effets). Il peut s'agir d'une **auto-évaluation**, orchestrée par les services communaux, sur la base des bilans annuels.

6.5. Financement du PCC

La stratégie de mobilisation des ressources pour l'exécution du PCC sera identique à celle concernant le PDC 2. En effet, la Commune se dote d'une stratégie de mobilisation des ressources dont la mise en œuvre permettra de :

- Renforcer sa capacité d'investissement, en maîtrisant ses charges de fonctionnement et en améliorant son niveau de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales ;
- Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs au financement des activités;
- Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat ;
- Renforcer la participation de communautés directement bénéficiaires pour la réalisation des investissements et autres ;
- Faire recours à la coopération décentralisée ;
- Rechercher, dans un processus de communication très actif et attractif, des partenaires à intéresser aux projets du PDC.

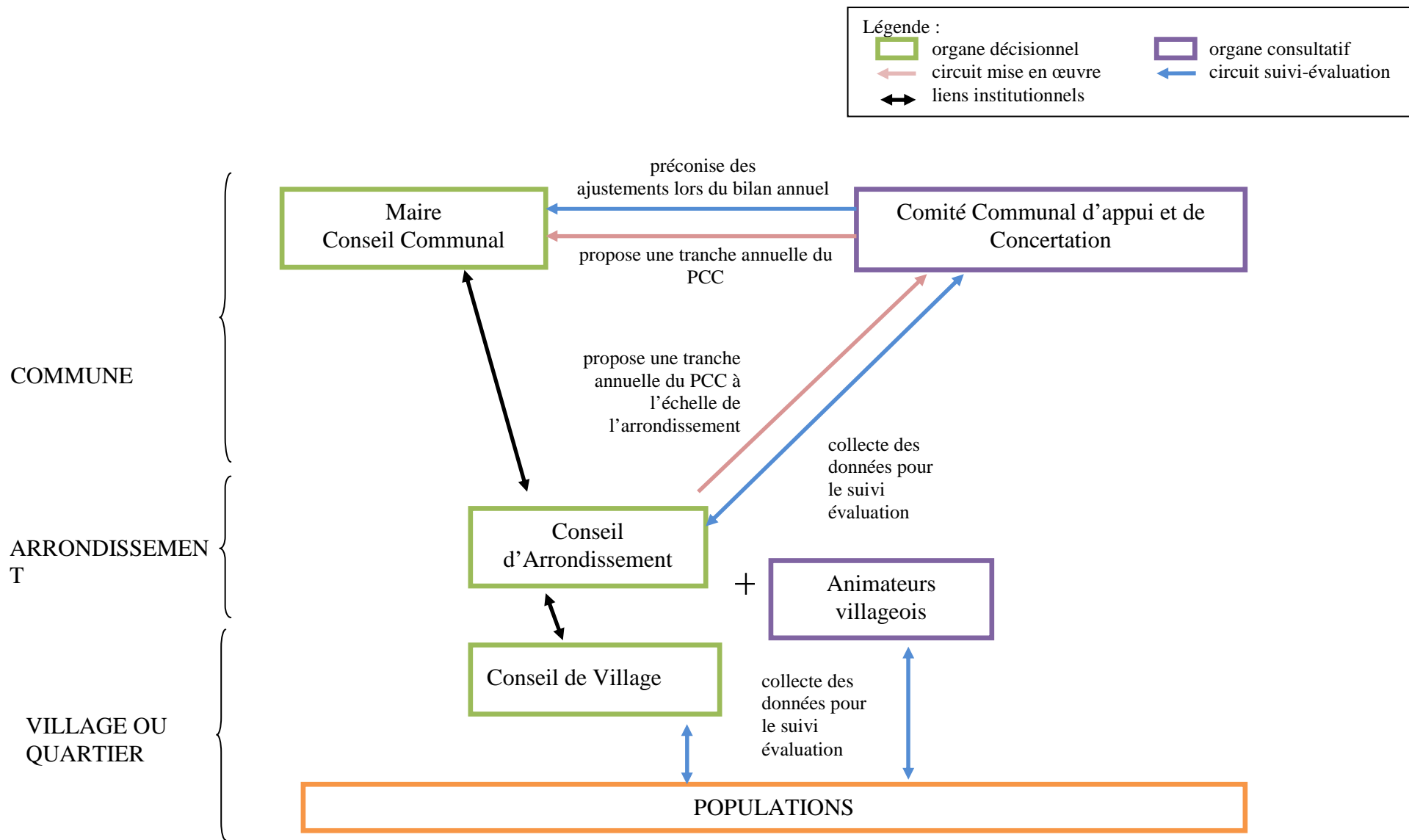
Pour ce faire, elle bénéficie d'un renforcement des compétences. Un plan annuel de mobilisation est fait sur la base, le cas échéant, des résultats du plan précédent.

Pour pouvoir coller au plus près de la projection financière choisie, tant pour la mobilisation des ressources que la consommation des fonds disponibles, et dans le cas spécifiques du PCC, la Commune doit s'engager à :

Renforcer la participation des acteurs privés ou associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) au financement des activités grâce aux fonds issus de leurs activités respectives. La contribution de chaque acteur associatifs (transhumants, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestier, etc.) se fera sur la base d'une clé qui sera déterminée par le cadre de concertation mis en place qui fixera à chaque acteur sa participation financière à l'exécution de la mise en œuvre du PCC.

Saisir et utiliser à bon escient les opportunités qu'offre l'Etat; les projets du secteur de la gestion des ressources naturelles notamment le PAPE, le PAGAP et autres, les institutions internationales (PNUD, PNUE, UE, etc.)

6.6. Cadre institutionnel de mise en œuvre



7. Conclusion et recommandations

Le Conseil Communal de la Commune de Kandi avec la participation de toutes les parties prenantes locales s'est doté d'un Plan Communal de Conservation de la biodiversité qui est un document stratégique qui intègre la dimension écologique dans sa vision de développement consignée dans son PDC 2^{ème} génération.

Ledit plan est un document qui lors de son élaboration a enregistré la participation des acteurs majeurs dans la gestion des ressources naturelles de la Commune. Il se veut donc un document participatif et consensuel.

Sa mise en œuvre incombe à tous sous la houlette du Conseil Communal qui a la charge morale de conduire le développement harmonieux et durable de la Commune Kandi. Dans cette entreprise délicate, le soutien et l'engagement de tous sont nécessaires. Le financement de ce plan est pensé. Il est fait des cotisations des acteurs à tous les niveaux qui ont un intérêt direct dans la gestion de la biodiversité. L'appui des PTF sera recherché par élargir l'assiette des ressources internes que mobilisera la Commune.

Enfin, il est normal que le PCC tienne grand compte de l'objectif du PAG hors ce dernier est en année de révision, alors il a été recommandé que le Conseil Communal s'implique dans la révision du PAG et veille à l'atteinte de l'objectif du nouveau PAG dans la mise en œuvre du PCC.

Bibliographie

AERAMR, 2011 ; Rapport de l'Etude de référence et d'évaluation du potentiel forestier dans les départements du Borgou (communes de Sinendé et Bembèrèkè), de l'Alibori (communes de Gogounou, Kandi, Banikoara, Malanville et Karimama) et dans le département de l'Atacora (commune de Kérou et Péhunco) en vue de déterminer les zones dégradées et la nature des enrichissements à faire, pour le compte de PDREGDE/ABN, 176 p..

Mairie de Kandi, 2012 ; Plan de contingence de la commune de Kandi, 69 p.

Mairie de Kandi, 2011 ; Plan de Développement Communal de Kandi, deuxième Génération, 129 p.

Mairie de Kandi, 2011 ; Programme Local d'Aménagement et de Gestion de l'Environnement (PLAGE), 75 p.

Adjanooun E.J., V. Adjakidjè, M.R.A. Ahyi, L. Aké Assi, A. Akoègninou, J. d'Almeida, F. Apovo, K. Boukef, M. Chadaré, G. Cusset, K. Dramane, J. Eyme, J.-N. Gassita, N. Gbaguidi, E. Goudote, S. Guinko, P. Houngnon, L.O. Issa, A. Keita, H.V. Kiniffo, D. Kone-Bamba, A. Musampa Nseyya, M. Saadou, Th. Sogandji, S. de Souza, A. Tchabi, C. Zinsou Dossa & Th. Zohoun, 1989.- *Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques en République populaire du Bénin*. Agence de Coopération Culturelle et technique, Paris, 895 p.

Adomou A.C., 2005.- *Vegetation patterns and environmental gradient in Benin: Implications for biogeography and conservation*. PhD thesis, Wageningen University, the Netherlands, 136 p.

Agonyissa D. & Sinsin B., 1998. Productivité et capacité de charge des pâturages naturels au Bénin. *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.*, 51 (3) : 239-246.

DEGUENONVO, T., 2005 Contribution à l'étude écologique du Sitatunga : base pour la création des réserves de faune dans le Sud Bénin. Mémoire DIT/EPAC, 62 p.

FAO. 1998 . La faune sauvage et la sécurité alimentaire en Afrique. Cahier FAO, Conservation, Rome, Italie, 109 p.

MEHU, Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR3)

PGFTR 2013.: Plan d'aménagement participatif du complexe forestier de Sota Goungoun et Goroubie, 150 p.